

BIENVENUE AU

MÉDIPÔLE DE KOUTIO

LE LIVRET D'ACCUEIL

Exemplaire personnel à conserver 2017



CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL
GASTON-BOURRET
NOUVELLE-CALÉDONIE



MADE IN
100 %
FRANCE

Des couches douces,
ultra-absorbantes,
adaptées à chaque taille de bébé !



Fixies



NEW BORN
2-5 KG

MINI
3-6 KG

MIDI
4-9 KG

MAXI
7-18 KG

MAXI +
9-20 KG

JUNIOR
11-25 KG

XL
16-30 KG



SOMMAIRE

BIENVENUE AU MÉDIPÔLE DE KOUTIO 06 		
VOTRE ADMISSION 14 	VOTRE INSTALLATION 20 	LES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE 24 
VOTRE SÉJOUR 26 	VOTRE SORTIE 34 	PLUS PROCHES DE VOUS 36 
LA MATERNITÉ 46 	BIENVENUE À DUMBÉA-SUR-MER 58	LA CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ 62

Livret d'accueil des patients du Médipôle de Koutio 2017

Direction de la publication :
Dominique Cheveau

Coordination rédactionnelle - création
maquette - réalisation :
Agence On En Parle !

Impression à 20 000 exemplaires :
ARTYPO - Nouméa

Crédit photos :
Martial Dosdane - Province Sud (p. 58),
Théo Rouby, Agence On En Parle !, CHT.

Régie Publicitaire :
Agence On En Parle !
onenparle@onenparle.nc
Tél. (687) 23 23 80 - Fax (687) 23 23 90

INDEX DES ANNONCEURS

Ce document a été édité grâce à la participation des institutions et entreprises privées, partenaires du Médipôle de Koutio : Ambulances Saint-Jacques, ASAMAD, ASSYSTEM, BCI, BNP, CASDEN, Centre de jour E. Truber, CIPAC, Cosmétiques de France, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres), Hélicocéan, Intermed - La Boutique Santé, Mad Assistance, Médi-services, Mutuelle du Nickel, Mutuelle des Patentés et Libéraux, Optic 2000, PGS Import, PharmaFrance, Pom Santé, ProMed, Province Sud, Rabot, RESIR, SIEM, SOTRAPA, TTI-SDV. Qu'elles en soient remerciées.

BIENVENUE AU MÉDIPÔLE



Vous venez ou vous allez être prochainement hospitalisé au Médipôle. Notre nouvel hôpital, moderne et bénéficiant des technologies de pointe, a ouvert ses portes fin 2016 et vous offre une prise en charge optimale, sécurisée et simplifiée car dans un même lieu.

Peut-être appréhendez-vous la découverte de ce qui apparaît de l'extérieur comme un vaste ensemble. Vous serez très vite rassuré par la dimension « à taille humaine » de l'établissement avec ses nombreux points d'accueil et d'orientation et par la facilité d'accès aux services de soins eux-mêmes... Chaque membre des équipes du CHT est à votre service, à votre écoute et à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions possible.

Ce livret d'accueil, que nous vous conseillons vivement de conserver, a été réalisé à votre attention afin de vous permettre d'accéder facilement aux informations utiles sur les aspects pratiques de votre séjour, sur le déroulement des soins, sur les règles de vie à respecter au sein de l'établissement ou encore sur vos droits.

Vous y trouverez également des conseils pour votre santé ainsi que d'utiles messages de prévention.

Avec l'objectif affiché de faciliter l'accès aux soins et de répondre au mieux aux besoins de tous les Calédoniens, le Médipôle accueille sur son site de nouvelles activités, comme le CSSR, le Centre de soins de suite et de réadaptation ouvert en 2015, et le CRNC, le Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie, en activité depuis octobre 2016. L'Institut Pasteur et le Centre du don du sang rejoindront en leur temps cet ensemble.

Régulièrement formées, les équipes qui vont vous prendre en charge ont un objectif prioritaire permanent : le meilleur soin et la sécurité des patients. Elles sont aussi engagées dans un processus d'amélioration de leurs pratiques afin de contribuer au mieux aux objectifs de maîtrise des coûts de fonctionnement de l'hôpital. Enfin, elles sont à votre écoute : n'hésitez pas à leur demander des informations complémentaires !

Nous attachons également une importance particulière à l'analyse du questionnaire de satisfaction que nous vous remercions de bien vouloir compléter à la fin de votre séjour. Vos appréciations et remarques nous seront fort utiles pour améliorer l'ensemble de nos prestations.

Nous vous souhaitons un bon séjour dans notre établissement et un prompt rétablissement.



Dominique Cheveau
Directeur du CHT Gaston-Bourret



AU SERVICE
DES SOIGNANTS
ET DE LEURS
PATIENTS
QUAND IL Y A
URGENCE!



URGENCES



Société calédonienne de transport aérien depuis 1979,
disposant d'une flotte de sept hélicoptères,
dont deux EC 135 spécialement dédiés au service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH).
130, rue Roger-Gervolino - BP16694 - 98804 Nouméa Cedex - (687) 25 39 49

LE MÉDIPÔLE DE KOUTIO VOUS ACCUEILLE

VOUS BÉNÉFICIEZ :

- **Du professionnalisme et de l'expérience de plus de 2 000 personnes** mobilisées pour et autour de vous afin de faciliter votre séjour à l'hôpital.
- **Du premier établissement public de Nouvelle-Calédonie** (non industriel) à avoir obtenu le label HQE (haute qualité environnementale), bénéficiant de technologies modernes.
- **D'un site unique** qui regroupe l'ensemble des services répartis en un plateau technique et 3 pôles facilement accessibles à partir du grand hall d'accueil : Médecine, Chirurgie et Mère-Enfant.
- **D'une structure équipée d'un plateau de technique "dernière génération"** (chirurgie, soins intensifs, réanimation...) qui rassemble l'ensemble des compétences pour une prise en charge médicale optimisée.
- **Des seuls services de Réanimation et de Soins intensifs de Nouvelle-Calédonie** équipés de dispositifs de surveillance centralisés performants et permettant, à chaque instant, un encadrement du patient et des prises en charge sécurisées.
- **D'équipements médicaux de pointe** avec, notamment, 1 halle opératoire de 4 tables dédiées à la chirurgie orthopédique, 8 salles de blocs opératoires, une IRM et deux scanners très performants, 2 salles d'imagerie vasculaire et cardiologique (permettant, en particulier, la réalisation de coronarographies) équipée d'un matériel de dernière génération.
- **De nouvelles technologies** pour répondre au mieux aux besoins de santé des Calédoniens et améliorer leur confort, en proposant notamment plus de 70 % de chambres individuelles. De la même manière, le site accueille des structures privées (Centre de soins de suite et de réadaptation, Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie, Institut Pasteur) pour une meilleure prise en charge des patients.
- **D'une sécurité médicale assurée 24 h/24**, grâce aux services des Urgences.
- **D'un pôle territorial de référence qui accueille les patients les plus graves** de l'intérieur et des îles. L'utilisation de l'hélicoptère permet des transports sanitaires urgents sur tout le territoire, de jour comme de nuit...
- **Du seul service de Néonatalogie de Nouvelle-Calédonie** qui accueille tous les nouveau-nés à terme ou prématurés nécessitant des soins dès la naissance. Ce service comprend 24 lits d'hospitalisation de médecine et 8 de réanimation néonatale.
- **De l'engagement volontaire du Médipôle dans une démarche d'amélioration continue de la qualité** (vigilance sanitaire, recueil d'indicateurs, évaluation de la satisfaction de nos patients, etc.) ayant conduit à la certification de l'établissement par la Haute autorité de santé (HAS).

PLUS DE 2 000 AGENTS, DONT :

- 250** médecins et chirurgiens ;
- 50** sages-femmes ;
- 930** infirmiers (ères) et aides-soignants ;
- 155** agents de service hospitalier ;
- 40** brancardiers.

AGRÉÉ TOUTES MUTUELLES

- 2^{ÈME} PAIRE OFFERTE
- Large choix de grandes marques
- Professionnels à l'écoute
- Conseils d'opticiens diplômés
- Certification AFNOR
- Assurance Résultats Optic 2000



* voir conditions en magasins

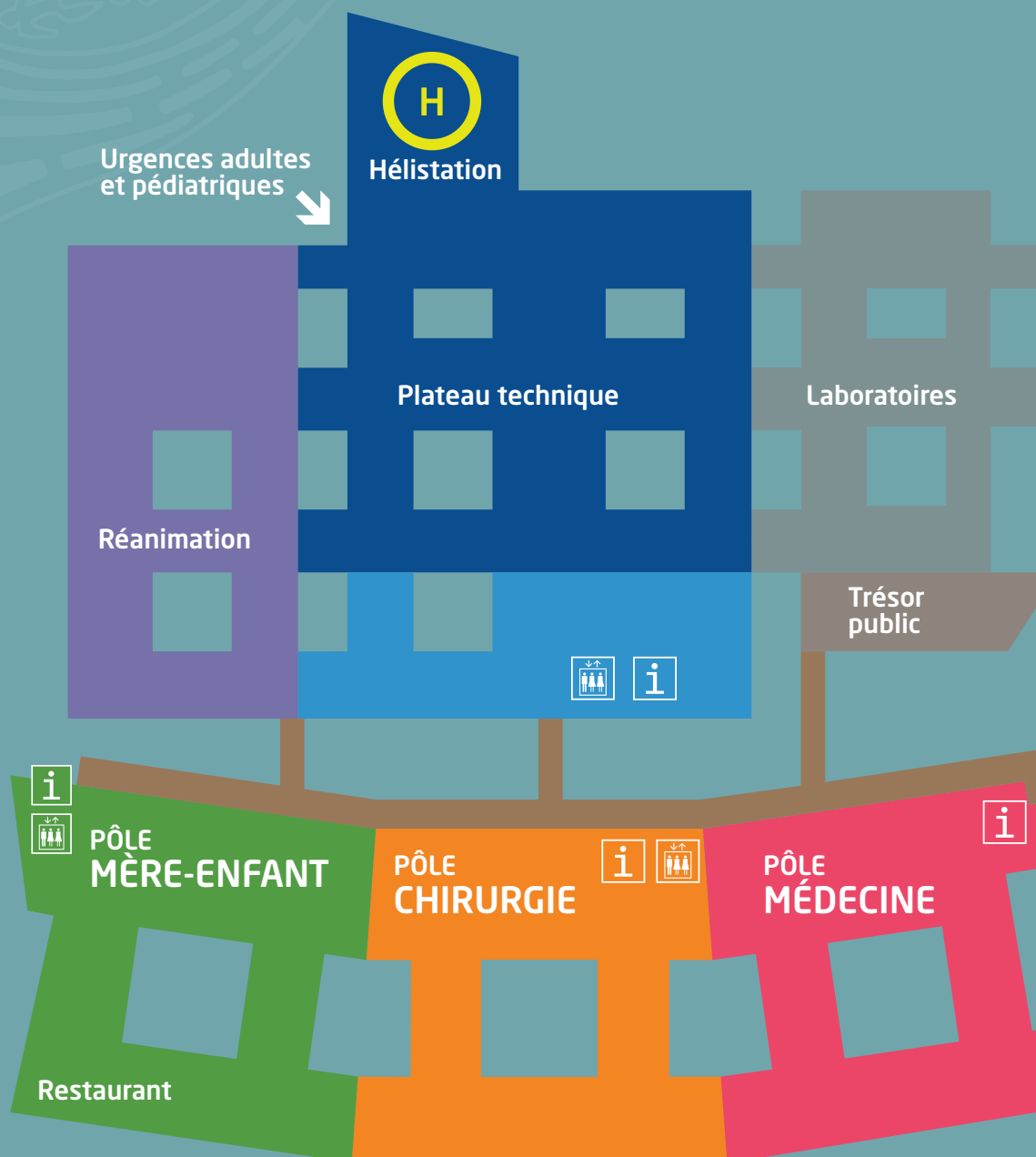
PLACE DES COCOTIERS
25 RUE DE SEBASTOPOL
27.46.71

ANDRÉ BALLANDE
21 RUE DE L'ALMA
28.11.18

ANSE VATA
COMPLEXE LE HILTON - LA PROMENADE
28.35.81

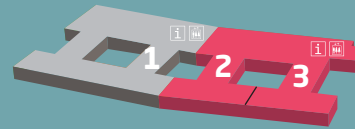
LE MÉDIPÔLE VOUS ACCUEILLE

1	Espace fermé	11	Hépatogastro-entérologie
2	Pneumologie	12	Unité de Soins palliatifs
3	Médecine interne	13	Espace fermé
4	Pédiatrie	13 Bis	Bloc opératoire
5	ORL / Ophtalmologie	14	Maternité
6	Hôpital de semaine chirurgical	15	Grossesses hauts risques
7	Gynécologie / Chirurgie viscérale	16	Chirurgie orthopédique
8	Chirurgie orthopédique	17	Chirurgie viscérale
9	Service de Médecine polyvalente d'urgence	18	Cardiologie
10	Oncologie	19	Hôpital de semaine Médecine

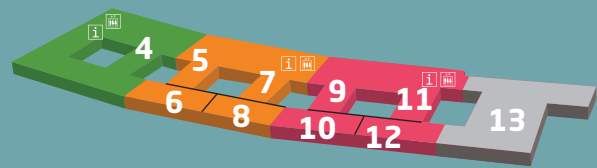


20	Neurologie
21	Diabétologie / Endocrinologie
22	Néphrologie / Dialyse
23	Consultations Pédiatrie / Néonatalogie
24	Consultations Gynéco / Obstétrique
25	Consultations Chirurgie
25 Bis	Kinésithérapie / DAMPS
26	Consultations Médecine
27	Hôpital de jour Médecine / Oncologie
28	Restaurant

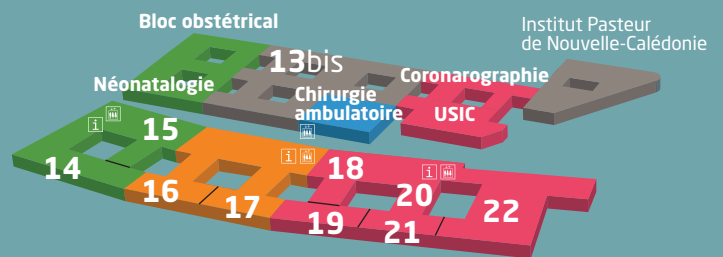
Niveau 3



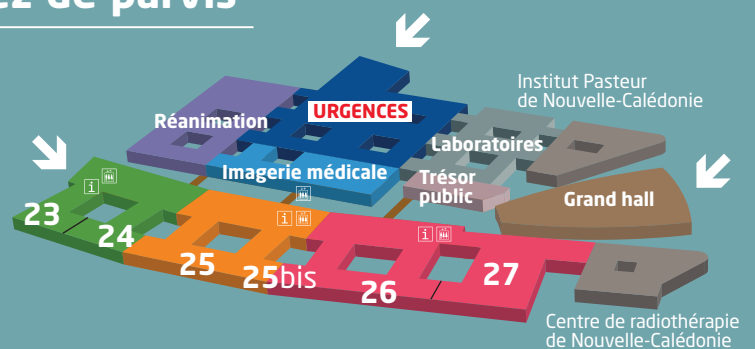
Niveau 2



Niveau 1



Rez-de-parvis



Rez-de-jardin



Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie



Le grand hall



Hôpital de jour Médecine/ Oncologie

Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie

Dialyse

LE MÉDIPÔLE VOUS ACCUEILLE

Situé au cœur d'un nouveau pôle résidentiel et d'activité à Koutio (Dumbéa-sur-mer), facile d'accès par la Savexpress toute proche, le Médipôle regroupe tous les services médicaux, logistiques et administratifs sur un seul site.

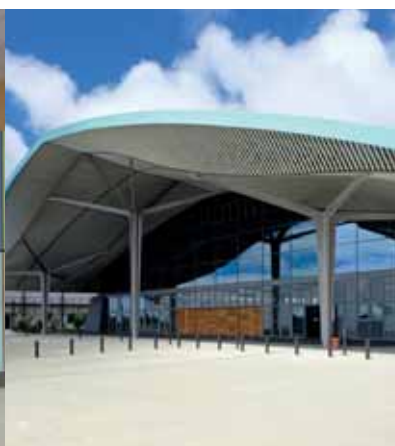
Le logipôle, au nord du site, regroupe les activités « transversales » nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement : pharmacie centrale, magasin général, cuisine centrale, blanchisserie, zone de gestion des déchets...

CHT GASTON-BOURRET

110, boulevard Joseph-Wamytan - BP J5 - 98 849 Nouméa Cedex
Tél. : 20 80 00 - Fax : 20 90 01 - mail : info@cht.nc - site : www.cht.nc

Les heures d'ouverture

- **Le Médipôle** : 6 h à 21 h tous les jours
Horaires des visites : 6 h à 7 h 30 & 12 h à 21 h tous les jours (sauf Réanimation, Néonatalogie, Pédiatrie et Soins palliatifs, ouverts 24 h/24 aux familles)
- **Les consultations** : 7 h 30 à 17 h du lundi au vendredi
- **Le secteur Imagerie médicale** : 7 h 30 à 17 h du lundi au vendredi



UNE DIMENSION CULTURELLE

Lors de la conception du nouvel hôpital, une attention particulière a été portée à la culture. L'artiste locale Stéphanie Wamytan a ainsi été sélectionnée pour créer toute la signalétique de l'établissement. Parallèlement, plus de cinquante artistes ont été sollicités pour réaliser sculptures, photographies et éléments de design qui sont exposés dans l'ensemble des espaces de l'hôpital et ses jardins. À découvrir...

DES ESPACES DE DÉTENTE

Une salle de projection, destinée essentiellement aux enfants, est située entre le pôle Chirurgie et le pôle Mère-Enfant au niveau 2. Des films et des reportages locaux y sont projetés régulièrement. Renseignez-vous auprès des équipes du service où vous séjournez.

LES JARDINS

Situé en bord de mer, le Médipôle couvre une surface de 15 hectares dont près de la moitié est dévolue aux espaces verts. Présents dans toutes les zones de l'hôpital, les jardins sont l'une des marques de la dimension océanienne de l'établissement et invitent au calme et à l'apaisement. Ils sont composés essentiellement de plantes endémiques : fougères, kaoris, araucarias, plantes du maquis minier...

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX SUR LE SITE

- **Le Centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) :**
il accueille tous les patients nécessitant une rééducation.
Horaires des visites :
13 h à 19 h 30 du lundi au vendredi,
12 h à 19 h 30 week-end et jours fériés
Tél. : 24 38 00
mail : direction@cssr.nc - www.cssr.nc
- **Le Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie (CRNC) :**
il assure le traitement des malades du cancer par radiothérapie.
Heures d'ouverture :
8 h à 16 h du lundi au vendredi
Tél. : 20 96 40
mail : crnc@crnc.nc - www.crnc.nc

LE DAMSP

Le dispositif d'Action Médicosociale précoce accueille les enfants de la naissance à 6 ans qui nécessitent une surveillance de leur développement ou en situation de handicap. Grâce aux bilans et observations, l'équipe pluridisciplinaire donne un avis spécialisé sur le développement de l'enfant pour l'orienter vers des professionnels ou centres de soins pour une prise en charge précoce. Ce suivi permet de renforcer les compétences de l'enfant, de favoriser son accueil dans les structures de la petite enfance et les écoles ou de l'orienter vers un établissement spécialisé.

L'équipe est composée de médecins spécialisés, secrétaire, assistante sociale, éducatrice spécialisée, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricienne et puéricultrice-coordinatrice.

Les missions du DAMSP sont réalisées en collaboration avec le réseau médical, paramédical, socioéducatif, scolaire et associatif de la Nouvelle-Calédonie.

Situé provisoirement au pôle Chirurgie (3^e étage), le DAMSP déménagera fin 2017 vers l'immeuble Le Santal, situé face au Médipôle.

Heures d'ouverture :

8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi (16 h vendredi)

Tél. : 20 80 00 - mail : sec.damsp@cht.nc

TRANSIT TRANSPORT INTERNATIONAL

Votre passerelle sur le monde

Your link on the world



Po Box 2379
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa :
Tel : (687) 27.34.02
Fax : (687) 27.87.62
Email : tti-sdv@tti-sdv.com

Tontouta :
Tel : (687) 35.15.11
Fax : (687) 35.19.90
Email : tontouta.tti@tti-sdv.com



LE MÉDIPÔLE VOUS ACCUEILLE

LES SERVICES MÉDICAUX DU CHT

SERVICE	CHEF DE SERVICE	TÉLÉPHONE
Département d'Anesthésie-Réanimation (dar)	Dr Frédéric Motais	réanimations 20 82 05 / soins continus 20 85 30
Cardiologie	Dre Corinne Braunstein	consultations 20 81 01 / hospitalisations 20 81 11
Chirurgie ambulatoire	Dr Didier Lagarde (anesthésiste) Dre Érica Mancel (chirurgien)	20 80 00
Chirurgie orthopédique	Dr Olivier Peres	consultations 20 82 01 / hospitalisations 20 82 11
Chirurgie viscérale	Dr Hervé Guégan	consultations 20 82 02 / hospitalisations 20 82 12
Diabétologie	Dre Myriam Lungo	consultations 20 81 05 / hospitalisations 20 81 12
Dispositif d'action médicosociale précoce (Dampsp)	Dre Élisabeth Lhote	20 80 00
Équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs (EMASP)	Dre Chantal Barbe	20 80 00
Hépto-Gastro-Entérologie	Dr Laurent Azière	consultations 20 81 03 / hospitalisations 20 81 21
Gynécologie-Obstétrique	Dr Érick Camus	consultations 20 83 02 / hospitalisations 20 83 11
Information médicale et Archives médicales	Dre Shirley Gervolino	20 80 00
Laboratoire Anato-mo-Cytopathologie	Dr Didier Monchy	20 85 04
Laboratoire de Biochimie et d'Hémostase	Dr Yann Barguil	20 85 01
Médecine interne et Infectiologie	Dre Cécile Cazorla	consultations 20 81 04 / hospitalisations 20 81 32
Médecine polyvalente	Dre Pascale Rouhaud-Bruzzi	20 81 23
Néonatalogie	Dre Marie-Ève Moulies	consultations 20 83 04 / soins intensifs 20 85 90
Néphrologie-Hémodialyse	Dr Nicolas Quirin	consultations 20 84 11
Neurologie	Dr David Guyon	consultations 20 81 06 / hospitalisations 20 81 13
Oncologie et Soins palliatifs	Dr Bertrand Mongodin	20 84 02
Ophthalmologie	Dre Érica Mancel	consultations 20 82 03 / hospitalisations 20 82 23
ORL et Stomatologie	Dr Patrick Piller	consultations 20 82 04
Pédiatrie et Urgences pédiatriques	Dre Isabelle Missotte	consultations 20 83 03 / hospitalisations 20 83 21 20 83 22
Pharmacie	Dre Valérie Guillemin	20 96 00
Pneumologie	Dre Sophie Birolleau	consultations 20 81 07 / hospitalisations 20 81 31
Radiologie et Imagerie médicale	Dre Catherine Merzeau	20 85 20
SAMU / SMUR / UHCD	Dr Gérald Pochard	20 88 00 / 20 84 99 / 20 85 40
Transfusion sanguine	Dr Frédéric Touzain	20 85 03
Unité d'Évaluation et de traitement de la douleur	Dr Luc Brun	20 81 08



AMBULANCES SAINT-JACQUES

COMPÉTENCE - EXACTITUDE - COURTOISIE

FOURGONS SMUR - AMBULANCES - VSPMR - VSL

13, rue du Cdt-Rivière - Trianon

BP 1872 - 98845 Nouméa

Tél. : 25 27 27 - Mob : 78 47 36 - Fax : 25 20 76

ambul.stjacques@canl.nc - www.ambulancesaintjacques.nc

VOTRE ADMISSION



Pour simplifier vos démarches d'admission et administratives, nous vous proposons plusieurs points d'accueil selon les conditions et le lieu de votre service d'hospitalisation ou de la spécialité médicale de votre consultation. Suivez le guide...



ADMISSION EN URGENCE

Dès votre arrivée au service des Urgences, vous êtes pris en charge par le personnel médical et paramédical. Si votre état le permet, il vous sera demandé d'accomplir les premières formalités d'admission. Vous devrez fournir un justificatif de votre identité (*lire ci-dessous*).

Ensuite, vous ou un membre de votre famille devrez vous présenter dans les 48 heures à l'accueil administratif afin de compléter votre dossier (*voir page suivante, les documents à présenter*).

ADMISSION PROGRAMMÉE

Lorsque votre hospitalisation est programmée à l'issue d'une consultation, vous devez procéder immédiatement à votre préadmission. Celle-ci sera effectuée soit directement par le secrétariat de consultation ou, selon le service, par le secrétariat d'hospitalisation concerné.

UN ACCUEIL À LA POINTE

Un point d'information central est situé dans le grand hall d'entrée : les hôtesse d'accueil sont à votre disposition pour tout renseignement et vous dirigeront vers le bon service. Chaque pôle - Médecine, Chirurgie, Mère-Enfant - dispose également de son propre accueil téléphonique, administratif et encaissement pour simplifier vos démarches. Dans chaque point d'accueil, des bornes d'information équipées d'écran tactile facilitent vos déplacements dans l'enceinte de l'hôpital.

Les horaires

- Dans le grand hall d'accueil :
6 h à 21 h tous les jours
- Dans les pôles Médecine, Chirurgie, Mère-Enfant :
6 h à 18 h du lundi au vendredi
Tél. : 20 80 00

IMPORTANT

Vous avez à fournir un justificatif de votre identité. Il en va de la sécurité des soins qui vous seront prodigués et de votre santé. Merci donc de bien vouloir répondre positivement au personnel d'accueil sur ce point.

LA BOUTIQUE SANTÉ
SANTÉ • BEAUTÉ • BIEN-ÊTRE • BÉBÉ



Vous cherchez une gamme complète destinée au confort de **MAMAN** et au bonheur de **BÉBÉ** ?

Découvrez

Nuby™

LES PATIENTS MINEURS

→ Pour toute entrée en hospitalisation

- Le patient mineur doit être accompagné par un de ses parents légitimes (détenteur de l'autorité parentale) ou de toute personne ayant autorité légale (porteur d'un document pouvant l'attester) ;
- Cette personne devra signer une autorisation de soins ;
- La sortie devra se faire obligatoirement en présence ou avec l'autorisation expresse du détenteur de l'autorité parentale.

→ Pour les actes non usuels

(Actes considérés comme lourds ou dont les effets

peuvent engager le devenir du malade)

- L'autorisation doit être écrite et donnée par les deux détenteurs de l'autorité parentale ;
- L'éloignement d'un des parents ne le dispense pas de son accord pour la réalisation des soins (sauf difficultés pour l'hôpital à le joindre).

LES MAJEURS PROTÉGÉS

Les mesures de protection des majeurs (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) régies par la loi 68-5 du 3 janvier 1968, modifiée du 5 mars 2007, sont applicables à l'intérieur de l'établissement. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des assistantes sociales du Médipôle.

DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'ADMISSION

→ Pour tous les patients

- Un justificatif officiel d'identité
- Un justificatif de domicile (par exemple facture EEC, ÉNERCAL, OPT... à votre nom ou une attestation sur l'honneur de domicile)
- Vos cartes de prise en charge en cours de validité : CAFAT, aide médicale, mutuelle...

→ Femme admise en maternité pour un accouchement

- Votre carnet de maternité
- Votre livret de famille

→ Accompagnant d'un patient mineur

- Tout document attestant de votre qualité de père, mère ou tuteur : livret de famille...

→ Accidenté du travail

- Le volet n° 2 de la liasse remise par votre employeur

→ Chômeur

- Votre carte AMG

→ Pensionné de guerre

(art. 115 du Code des pensions militaires)

- Votre carnet de soins gratuits

→ Affilié à la sécurité sociale (métropolitaine)

- Le formulaire SE 988 remis par la CAFAT

→ Citoyen d'un pays de l'Union européenne

- Carte de séjour ou passeport
- Attestation de prise en charge ou votre carte européenne d'assurance

→ Personne d'autre nationalité étrangère (autre qu'Union européenne)

- Carte de séjour ou passeport

BON À SAVOIR

Justifiez votre identité.
Il en va de la sécurité de vos soins !



À Dumbéa / Médipôle

Immeuble Tagai - 33 Bd Joseph Wamytan

Au premier étage

VOTRE CENTRE DE SOINS MUTUALISTES



Chirurgie-dentaire : 41 30 66



ophtalmologie : 26 60 44



audioprothèses : 41 30 60



basse vision : 41 30 67

Au rez de chaussée

VOTRE CENTRE D'OPTIQUE

LES OPTICIENS MUTUALISTES
VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.



ouvert en continu de 7h30 à 16h30 du lundi au vendredi
Tél. : 26 60 46

une nouvelle réalisation de la mutuelle du nickel
OUVERTE A TOUS LES MUTUALISTES



Siège social : 2 ter, rue Berthelot - BP 776 - 98857 Nouméa

Mutuelle régie par la loi du pays 2013 - 4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie
Arrêté N°2013 - 3903 / GNC du 26 décembre 2013

LE BRACELET D'IDENTIFICATION

Dès votre arrivée dans votre service d'hospitalisation ou lors de votre passage aux Urgences, l'équipe soignante vous posera, avec votre accord, un bracelet d'identification :

- Y sont inscrits vos nom, prénom et date de naissance ;
- Ce bracelet permet le contrôle de votre identité à chaque étape de votre prise en charge et en cas de déplacements au sein de l'établissement ;
- Il contribue à sécuriser les actes de soins en excluant tout risque de confusion avec un autre patient lors de leur réalisation (opération, administration de médicaments, prélè-

vement sanguin, transfusion, transfert dans un autre service, examen radiologique...);

- Le bracelet d'identification doit être porté pendant toute la durée de votre séjour à l'hôpital.

Le bracelet d'identification n'est pas voué à remplacer toute autre forme de communication, mais il constitue un instrument de sécurité supplémentaire.

QU'ALLEZ-VOUS PAYER ?

Après les formalités d'admission, la secrétaire médicale vous remettra le livret des tarifs et vous renseignera sur les frais d'hospitalisation et les taux de prise en charge.

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- Les frais de séjour fixés par jour d'hospitalisation : ils couvrent les frais médicaux et sont définis par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Selon votre situation, ils seront pris en charge pour tout ou partie par votre couverture sociale (RUAMM, aide médicale, mutuelle);
- Le forfait journalier : il contribue aux frais d'hébergement, de repas et d'entretien liés à votre hospitalisation ou en décaissant. Ce forfait est dû pour tout séjour supérieur à 24 heures dans un

établissement de santé, y compris pour le jour de sortie. Dans la plupart des cas, le forfait journalier n'est pas remboursé par les caisses et reste à la charge du patient.

BON À SAVOIR

Le bracelet a tout bon ! Il permet d'administrer le bon soin, au bon patient, au bon moment. Il est impératif de ne pas l'enlever !



HORAIRES DES CAISSES

Les caisses sont positionnées au niveau

- > des accueils des pôles Chirurgie, Médecine & Mère-Enfant en rez-de-parvis, ouverts du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30 avec un roulement sur les trois pôles ;
- > du service des Urgences ouvert tous les jours 24 h/24 ;
- > de l'Imagerie médicale ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h ;
- > des Finances publiques des Centres hospitaliers de Nouméa ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 14 h 30. Fermé les mercredis.



DANS QUELS CAS FAUT-IL PAYER DÈS VOTRE ENTRÉE ?

- Vous n'avez aucune couverture sociale ? Une provision correspondant à 3 jours d'hospitalisation sera demandée.
- Même disposant d'une couverture sociale, une part des frais reste à votre charge. Une avance sur frais de séjour sera demandée.
- Vous avez des difficultés à comprendre le calcul de ce que vous devez payer ? Demandez tous les éclair-

cissements nécessaires ou faites-le demander par vos proches. N'hésitez pas à solliciter l'aide d'une assistante sociale si vous pensez que votre situation financière personnelle va être affectée gravement par les frais de votre séjour à l'hôpital.

COMMENT PAYER ?

Lors de votre sortie du CHT, vous devez régler à l'accueil du pôle où vous avez séjourné les frais non pris en charge par votre couverture sociale. En dehors des

horaires d'ouverture, vous pouvez régler au service des Urgences : les caisses sont ouvertes tous les jours, 24 h/24. Dans tous les lieux d'encaissement, les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) ou carte bancaire.

En cas de non-paiement à votre sortie, ces frais seront recouverts par l'intermédiaire des Finances publiques.

BON À SAVOIR

Les séjours à l'hôpital ne sont pas gratuits. Une identité, une adresse correcte et une couverture sociale à jour nous permettent d'envoyer directement la facture à l'organisme qui assure votre couverture sociale (CAFAT, aide médicale, mutuelle...). Prévoyez un moyen de paiement pour vous permettre, à votre sortie, de vous acquitter des frais d'hospitalisation non couverts.



PROTHÈSES ORTHÈSES MÉDICALES

POM SANTÉ :
Zone d'Activité de Normandie
228, rue Georges-Lègues
BP 31282
98895 Nouméa cedex
achats@pomsante.nc
Tél. : 464 564
Fax : 464 565

POM NORD :
133 rue de Bellevue C.R.3
98860 Koné
direction@pomsante.nc
Tél. : 464 564
Fax : 464 565

VOTRE INSTALLATION



Après votre passage au secrétariat d'hospitalisation, vous serez reçu dans votre service de soins par un membre de l'équipe qui veillera à votre installation et vous présentera les lieux. Le pôle qui vous reçoit est placé sous la responsabilité d'un médecin-chef de service et d'un cadre de santé.



L'ANONYMAT ET LE SECRET MÉDICAL

Vous pouvez demander, au point d'information central ou dans votre service d'hospitalisation, que votre présence ne soit pas communiquée. Par ailleurs, tout le personnel de l'hôpital, soignant ou non, est tenu au respect du secret profes-

sionnel et de la confidentialité.

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER ?

Pour votre séjour, prévoyez certains effets personnels (tee-shirts, pyjamas, robes de chambre, pantoufles...) et votre nécessaire de toilette (serviettes, gants,

savonnette, brosse à dents, dentifrice, rasoir...).

LUNETTES, VERRES DE CONTACT, PROTHÈSES AUDITIVES, DENTIERS...

Il est particulièrement important que vous rangiez soigneusement vos prothèses auditives, dentaires ou lunettes dans une boîte portant votre nom pour éviter toute perte accidentelle dont l'hôpital ne saurait en aucun cas être tenu responsable.

IMPORTANT

Vous devez assurer l'entretien de vos vêtements. Pensez à les faire changer par votre famille aussi souvent que nécessaire.

LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (DPASS)

ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

HYGIÈNE ET ALIMENTATION

FAMILLE ET PARENTALITÉ

HANDICAP

SANTÉ SEXUELLE

SANTÉ SCOLAIRE

PERSONNES ÂGÉES

PRÉVENTION ADDICTIONS

PROXIMITÉ ACCÈS AUX SOINS

Dans tous ces domaines des professionnels proches de vous

📞 20 44 00





MEDI-SERVICES MIEUX-ETRE

Notre objectif ... votre satisfaction



MEDI-SERVICES / MIEUX-ETRE

96 rue Bénégig - Vallée des Colons

Tél : 26.18.40 / Fax : 28.40.70

Email: boutique.mieuxetre@mediservices.nc

◆ Matériel et services pour
personne à mobilité réduite
(livraison comprise)

◆ Hospitalisation à domicile
(livraison comprise)

◆ Matériel pour professions
libérales:

- Médecin
- Infirmier
- Kinésithérapeute

◆ Aide à la communication :
synthèses vocales

◆ Location de matériel

◆ Service Après Vente

◆ Démarche administrative

◆ Adaptation aux véhicules



BIJOUX, ARGENT, AUTRES OBJETS DE VALEUR

Votre chambre n'est pas fermée à clé. Il est donc préférable d'éviter de porter des bijoux, de détenir des espèces ou des objets de valeur (téléphone portable, ordinateur...). N'apportez que des objets strictement utiles à votre hospitalisation. Cependant, toute personne hospitalisée désireuse de déposer des objets ou valeurs au coffre devra en informer le personnel soignant qui le dirigera vers le secteur compétent. Les risques de perte et de détérioration sont réels.

Des vols peuvent aussi parfois se produire et l'établissement n'est responsable que des objets déposés dans les coffres.

LE DÉPÔT AU COFFRE

Il n'est jamais obligatoire. Il est par contre recommandé pour éviter tout risque.

En cas d'urgence ou lorsque l'état physique ou mental de la personne hospitalisée la rend incapable de manifester sa volonté, le personnel est tenu de dresser l'inventaire des objets de toute nature détenus à l'entrée et d'accomplir les formalités de dépôt.

Il concerne (et seulement) :

- L'argent liquide ;
- Les objets de valeur (montre, bijoux...);
- Les papiers d'identité ;
- Les objets d'usage courant (téléphone portable...).

L'enveloppe contenant le dépôt des objets sera fermée en votre présence et celle des témoins et sera ensuite déposée au coffre. Un reçu vous sera remis lors du dépôt.

RETRAIT

Les modalités de retrait des objets déposés sont précisées sur le document qui vous est remis lors du dépôt.

→ Les samedis, dimanches ou jours fériés

les services administratifs étant fermés ces jours-là, n'oubliez pas de les demander la veille ou l'avant-veille de votre départ.

→ Retrait par une tierce personne

elle devra présenter sa propre carte d'identité ainsi que la vôtre.

Les dépôts non réclamés dans un délai d'un an sont considérés comme abandonnés.

AUTRES OBJETS N'ALLANT PAS AU COFFRE

Vous pouvez déposer autre chose que de l'argent et des objets de valeur auprès du cadre de santé de votre service de soins.

Celui-ci est en droit de refuser les objets dont la détention n'est pas justifiée pendant votre séjour. Il peut également vous autoriser à conserver certains objets (objets de l'environnement quotidien indispensables ou de faible valeur : vêtements, affaires de toilette, livres, radio...).



Horaires de la régie des dépôts :
7 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi.

RECONNAISSEZ LES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Les personnes qui vous prennent en charge lors de votre hospitalisation travaillent toutes pour vous offrir des prestations et des soins de qualité. Elles ont des métiers et des rôles très différents. Apprenez à les reconnaître grâce à la couleur de leur badge, c'est simple ! Cela vous facilitera les choses si vous souhaitez les interroger sur un point ou un autre.



Chacun de vos interlocuteurs porte une tenue blanche avec un badge vous permettant de l'identifier.

Trois couleurs pour les badges :

- **Orange**
pour le personnel administratif, technique et ceux qui ne sont pas en contact direct avec le patient
- **Rouge**
pour les médecins, les dentistes et les sages-femmes
- **Bleu**
pour les soignants et le personnel paramédical



Mutuelle des Patentés et Libéraux



Votre meilleur-partenaire santé

Remboursement
en **72h**

CAFAT 40%
+ MPL 60%
= 100% remboursé *

Voir
aujourd'hui,
pour
prévoir
demain

**SOLUTIONS
RETRAITE**

mnra
Mutuelle des artisans et
du commerce de proximité

Pour **bâtir** une
retraite solide
et **confortable !**

Pour tout renseignement,
notre équipe est
à votre écoute :

Floriane au
28 86 73 ou 96 82 67

Josiane au
28 86 72 ou 96 96 81



www.mpl.nc . mpl@mpl.nc

KONE Maison de la Mutualité - ZI du pont blanc 98860 Koné - Tél/Fax : 47 77 18

NOUMEA 85 bis route de l'Anse Vata - BP 8183 98807 Nouméa Cedex - Tél : 28 15 97 - Fax : 28 86 71

VOTRE SÉJOUR



Vous séjournez dans nos services. Tout le personnel du Médipôle est à votre disposition pour vous accueillir dans les meilleures conditions possible.



COMMENT ÊTES-VOUS INFORMÉ DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ?

Un médecin vous tient au courant de l'évolution de votre état de santé. Le cadre de santé est là pour répondre à vos questions, adressez-vous à lui. Si cette évolution exige un transfert dans un autre service ou un autre hôpital, vous en serez informé.

LES VISITES

Vos parents et amis sont les bienvenus. Nous savons

que leur présence auprès de vous est d'un grand réconfort. Les horaires de visite peuvent être différents selon les services, renseignez-vous auprès de l'équipe. Vos visiteurs peuvent aussi s'adresser au point d'information dans le grand hall ou au point d'accueil du pôle où vous séjournez. Un aménagement d'horaires peut être décidé par le médecin ou le cadre de santé pour permettre à un proche de rester auprès de vous. Et dans l'intérêt de votre santé et des soins qui vous sont prodigués, les visites pourront être limitées, voire

interdites momentanément. À noter que les visites des enfants mineurs sont réglementées. Le médecin vous en informera et vous en expliquera le bien-fondé.

LE SALON D'ACCUEIL DES FAMILLES

Vous ne pouvez pas recevoir votre famille trop nombreuse dans votre chambre : c'est pourquoi un salon d'accueil est mis à votre disposition dans les services et au niveau des points d'accueil de chaque pôle. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

La gestion du déchet médical

Professionnels de santé

En confiant vos déchets médicaux à des professionnels, vous protégez votre île et son environnement.



Traiter vos déchets d'activités de soins est aujourd'hui une condition obligatoire suite à la délibération n°105/CP du 14 novembre 2002 et en respect des codes de déontologie.

Tél. 41 31 73
Mail : comm.promed@canl.nc



REFUS DE VISITE

Vous êtes en droit de refuser des visites. Vous pouvez également refuser que l'on informe vos proches de votre état de santé. Signalez ce souhait dès votre admission ainsi qu'à votre arrivée dans le service d'hospitalisation.

RESPECT DES AUTRES PATIENTS, SILENCE...

L'hôpital, lieu de soins, est également un lieu de repos et de tranquillité. Veillez à ce que les personnes qui vous rendent visite respectent les règles suivantes :

- Toujours respecter les horaires des visites ;
- Préférer les visites de courte durée et en groupe restreint ;
- Respecter les consignes en cas de maladie contagieuse ;
- Limiter le bruit ;
- Quitter la chambre lors des soins et pendant les visites médicales ;

- Respecter la propreté des chambres, des locaux et des abords de l'hôpital.

SÉJOUR DES ENFANTS

Dans le cadre d'une hospitalisation d'un enfant de moins de 15 ans, un lit d'accompagnant peut être mis à la disposition d'un des parents. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

LES REPAS

Ils vous sont proposés dans votre chambre par les agents hôteliers. Le petit déjeuner est servi à partir de 7 h, le déjeuner 11 h 30, une collation vers 15 h et le dîner 19 h. Les diététiciennes du CHT veilleront, sur indication médicale, à ce que vos repas soient toujours adaptés à votre état de santé.

Un repas conforme à votre confession religieuse peut également vous être servi ; la demande doit être faite

DENRÉES ALIMENTAIRES

Toute nourriture extérieure ne peut être consommée qu'avec l'accord du personnel soignant. En effet, le médecin peut vous avoir prescrit un régime dans le cadre de vos soins, le personnel soignant vérifiera alors la bonne adéquation entre vos denrées personnelles et ce régime.



auprès du cadre de santé. N'oubliez pas que les repas font partie intégrante de votre traitement. Ils ne doivent donc en aucun cas

être complétés par des boissons ou des aliments apportés de l'extérieur et pouvant nuire à votre éventuel traitement.

BON À SAVOIR

Les équipes du point d'information dans le grand hall et du point d'accueil du pôle où vous séjournerez sont à votre service 7 j/7 pour vous orienter et vous informer, notamment, sur les horaires des visites dans les différents services de soins.

Les visites d'enfants de moins de 12 ans sont soumises à autorisation du personnel soignant.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer et d'apporter des substances illicites (alcool, drogues) dans l'enceinte de l'établissement.

LES MÉDICAMENTS

Il vous est demandé de signaler tout traitement médical en cours.

- Vous ne pouvez le poursuivre ou l'interrompre qu'avec l'accord du médecin de service ;
- Si vous êtes allergique ou intolérant à un médicament, signalez-le dès votre admission au médecin et au personnel soignant.

LE TABAC

Compte tenu de la mise en application de la loi du 21 février 2013, interdisant d'allumer une cigarette dans tous les endroits publics en Nouvelle-Calédonie, il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital.

ARRÊTER DE FUMER ?

Si vous ressentez des difficultés à ne pas fumer ou souhaitez arrêter, n'hésitez pas à vous adresser à l'équipe soignante, médecins et infirmiers, pour demander à être reçu en consultation d'aide au sevrage tabagique auprès du service Pneumologie (consultations).

BON À SAVOIR

Il est formellement interdit, durant l'hospitalisation, de prendre des médicaments de votre propre initiative, même ceux qui vous étaient antérieurement prescrits à domicile. Ils peuvent être incompatibles avec les nouveaux traitements ou l'évolution de votre état de santé.

LE TÉLÉPHONE PORTABLE

L'utilisation de votre téléphone portable est autorisée en dehors des heures de passage de l'équipe soignante. Cependant, en raison du risque d'interférences avec les équipements médicaux et par respect pour autrui, son utilisation est interdite dans certains services ou chambres. Merci de vous renseigner auprès du personnel de votre service.

LA TÉLÉVISION, LE TÉLÉPHONE ET L'ACCÈS À INTERNET

Chaque chambre est équipée d'un terminal multimedia ou TMM (tablette numérique), monté sur bras articulé et facilement accessible de votre lit. Vous avez ainsi accès à la TNT, Internet, la téléphonie et la médiathèque. Si vous souhaitez bénéficier de ces

prestations et connaître les tarifs, veuillez le signaler au cadre de santé ou à l'infirmier. Dans certains services, des salles de télévision et de détente sont à votre disposition. L'usage d'un poste de radio est autorisé dans les chambres à condition qu'il ne perturbe pas la tranquillité de vos voisins.

VOS MANDATS POSTAUX

Un vaguemestre se tient à votre disposition pour vos mandats. Renseignez-vous

auprès du personnel de votre service.

LES PERMISSIONS DE SORTIE PENDANT LE SÉJOUR

Si votre état de santé le permet et dans le cadre d'une hospitalisation longue et continue, il est envisageable de vous accorder une permission de sortie :

- Durée maximale de 48 heures ;
- Sur avis médical.

Les transports pour les permissions de sortie ne peuvent en aucun cas être pris en charge par l'assurance maladie.

BOISSONS ET PRODUITS ILLICITES

L'introduction de boissons alcoolisées et de produits illicites à l'intérieur de l'hôpital est formellement interdite.



VOTRE NOUVELLE agence, au MÉDIPÔLE

Partout à vos côtés,
la BCI ouvre une nouvelle agence,
à deux pas du Médipôle.



+ d'info au **256 990** www.bci.nc
coût d'un appel local

ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN



LE RESTAURANT

Pour vos accompagnants et visiteurs, le Médipôle dispose d'un *self-service* ouvert de 10 h 30 à 14 h 30 et de 18 h à 21 h 30 tous les jours, situé en rez-de-jardin et doté d'un *deck* extérieur. Il propose un vaste choix de plats et desserts ainsi que des boissons chaudes ou fraîches. **Nous vous rappelons que le personnel bénéficie d'un accès prioritaire de 11 h 30 à 13 h et de 20 h à 21 h. Nous vous remercions de votre compréhension.**

LA CAFÉTÉRIA

Depuis début 2017, la cafétéria, située dans le grand hall d'accueil, propose des boissons fraîches et chaudes, un service de restauration rapide et un point presse.

Heures d'ouverture : à partir de 6 h tous les jours.

Des distributeurs de boissons non alcoolisées sont également à votre disposition au service des Urgences et à l'accueil du pôle Mère-Enfant. Au courant de l'année, de nouveaux distributeurs seront installés dans les différents salons d'accueil du CHT.

L'ÉCOLE À L'HÔPITAL

Des institutrices et des professeurs accueillent vos enfants, de la maternelle au collège, afin qu'ils poursuivent, si leur état de santé le permet, leur programme de classe pendant la durée de leur hospitalisation.

Des sorties et des spectacles sont également organisés tous les mois à l'initiative de différentes associations. Le cadre de santé de l'unité d'accueil de l'enfant se tient à votre disposition pour orienter l'enfant et ses parents.

LES CULTES

Situé dans le grand hall, un lieu de prières est ouvert de 6 h à 21 h tous les jours. Des offices ont lieu chaque dimanche : renseignez-vous auprès de l'équipe. Des aumôniers peuvent également vous rendre visite si vous en faites la demande.

LUTTER CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES*

La prévention des infections nosocomiales nécessite votre participation active et celle des personnes qui vous rendent visite. Nous vous demandons de respecter les me-

sures d'hygiène affichées dans l'établissement.

** Une infection est dite nosocomiale si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle était absente à l'admission à l'hôpital. (CCLIN Paris)*

FLEURS

Les fleurs coupées peuvent être interdites dans certains services. Nous vous demandons alors d'en avertir vos visiteurs.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'établissement.



PRÉVENTION DE L'INCENDIE

La conduite à tenir en cas d'incendie est précisée sur les plans d'évacuation affichés dans chaque service. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et d'en respecter les consignes.

Une équipe d'agents qualifiés veille sur votre sécurité 24 h/24, et plus particulièrement au bon fonctionnement de tous les moyens techniques de lutte contre l'incendie. Si vous décelez des fumées ou des odeurs suspectes, prévenez immédiatement le personnel.

LAVEZ-VOUS LES MAINS :

- Avant de sortir de votre chambre ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Avant et après la prise de repas.





2017, l'année de notre 10^e anniversaire

Mad Assistance est l'une des plus anciennes sociétés de service à la personne du territoire. Pour s'adapter à la demande croissante d'aide à domicile et de transport spécialisé, nous nous restructurons et emménageons sur un site adapté à notre mission.

Notre présence au Médipôle

Mad Assistance se place au cœur du grand complexe hospitalier, le Médipôle, à Koutio. Courant 2017, notre société se dotera de locaux spacieux pour optimiser les conditions de travail du personnel et l'accueil des bénéficiaires. Le nouvel établissement disposera d'un parking privé d'une grande capacité, sécurisé, avec accès aux personnes en situation de handicap.

Notre nouveau parc automobile

En 2017, 100 % de notre flotte de véhicules spécialisés sera renouvelée. L'opération d'acquisition de 8 véhicules neufs, initiée en 2016, renforce la sécurité et garantit le confort du public et des conducteurs.

Notre sectorisation restructurée

Depuis décembre 2016, Mad Assistance déploie 3 référentes de secteur sur le terrain. Désormais, nos 3 zones d'activités – Païta/Dumbéa, Mont-Dore/Yaté, Nouméa –, disposent chacune d'une intervenante pour parfaire l'écoute de nos 180 bénéficiaires et de notre personnel.

Notre offre promotionnelle

Depuis octobre 2016 et jusqu'en juin 2017, Mad Assistance propose à ses bénéficiaires privés une offre promotionnelle : -20 % sur l'ensemble de nos prestations, hors intervention de nuit et indemnité de dimanche.

Mad Assistance a pour vocation de venir en aide à toute personne dépendante et à sa famille. Elle fonctionne 7j/7, 24h/24 sur simple appel téléphonique. Notre équipe compte 45 salariés, nos assistantes sont diplômées et formées. Toutes nos prestations répondent à une charte Qualité/service.

Contact : **Mad Assistance, 1 bis, rue d'Austerlitz, Complexe Pacifique Arcade, Nouméa.**
Tél. : **23 36 83 / 95 13 92** - Mail : madassistance@lagoon.nc
Site Internet en ligne courant 2017

MAD ASSISTANCE

Les professionnels de l'aide à domicile

7j/7 - 24h/24

Conventionné
CRHD & CEJH

10 ans ! Ça se fête !

MAD
ASSISTANCE
95.13.92

Offre promotionnelle
- 20 %*
jusqu'au 31 juin 2017

**Services Spécialisés d'Aide au Maintien
à Domicile des Personnes Agées
et des Personnes Handicapées**

*Hors intervention de nuit, indemnités de dimanche et jour férié

**Tél. 23 36 83
95 13 92**
COMPLEXE PACIFIQUE ARCADE

VOTRE SORTIE



Le moment de la sortie est préparé par l'équipe du service. Le médecin qui vous a pris en charge décidera avec vous de la date de votre sortie et de ses modalités.



LA DÉCISION DE SORTIE

Elle dépend de votre état de santé et se fera sur indication du médecin qui vous a soigné. Si vous ne pouvez pas rentrer directement à votre domicile, informez-en le cadre de santé et les assistantes sociales le plus rapidement possible. Le mode de sortie sera adapté à votre situation.

Dans le cas où vous souhaiteriez sortir contre l'avis médical, vous devrez signer une attestation, certifiant que vous avez été informé des risques encourus, ce qui dégagera l'hôpital de toute responsabilité quant aux suites éventuelles. Toute sortie non autorisée est à vos risques et périls et peut entraîner un refus de prise en charge par la CAFAT ou tout autre organisme de remboursement. En cas de fugue d'un enfant mineur ou d'un adulte en danger, l'établissement se voit dans l'obligation de prévenir la famille et les forces de police afin que des recherches soient effectuées.

HEURES DE SORTIE

Les sorties se font le matin, au plus tard à 13 h. Le respect de cet horaire est essentiel pour le bon fonctionnement de l'établissement : les patients des Urgences ou en attente de soins pourront ainsi bénéficier rapidement d'un lit et commencer au plus tôt leurs examens. C'est pourquoi nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour organiser votre départ dès que vous connaissez votre date de sortie.

CONTINUITÉ DES SOINS

Après votre hospitalisation, votre médecin peut prescrire la poursuite du traitement que vous prendrez vous-même. Une ordonnance vous sera remise à cet effet. N'oubliez jamais que le suivi scrupuleux de votre traitement est une garantie pour le succès de vos soins.

FORMALITÉS DE SORTIE

- Merci de vous arrêter au secrétariat situé à la sortie du service où vous êtes hospitalisé pour vous assurer que votre dossier est complet. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un proche peut faire ces démarches à votre place.
- Présentez-vous ensuite aux caisses situées au rez-de-parvis afin de régler les frais restant à votre charge (forfait journalier, ticket modérateur) et/ou pour obtenir un bulletin d'hospitalisation valant arrêt de travail pour la durée de votre hospitalisation ;
- La sortie des enfants mineurs n'est permise qu'en présence du ou des parents ayant l'autorité parentale ; en cas de sortie assurée par un tiers, il doit être muni d'une autorisation écrite et d'une pièce d'identité.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Un questionnaire de satisfaction anonyme vous est proposé avec ce livret. Nous vous recommandons vivement de le remplir et de le déposer au cadre de santé dans lequel vous étiez hospitalisé ou de le remettre au point accueil. Vos avis sont utiles : ils permettent d'améliorer chaque jour la qualité de la prise en charge des patients. Vous avez bien entendu la liberté d'accepter ou de refuser de répondre à cette enquête.

PLUS PROCHES DE VOUS



Lors de votre hospitalisation dans notre établissement, vous pouvez avoir accès à différents services complémentaires aux soins et devez être informé de vos droits. Lisez attentivement les pages suivantes et, si nécessaire, adressez-vous directement aux équipes qui sont à votre disposition.



VOUS ACCOMPAGNER

LE SERVICE SOCIAL

Les assistants sociaux sont à votre disposition pour vous aider à résoudre les difficultés administratives, sociales ou familiales que vous pourriez rencontrer. Si vous le souhaitez, ils peuvent se rendre à votre chevet, sur demande faite auprès du cadre de santé ou de l'infirmier. Vous pouvez également les rencontrer. Pour les contacter, faites votre demande auprès du personnel soignant du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

LES PSYCHOLOGUES

Des psychologues sont à votre écoute et à la disposition de votre entourage pour un soutien ou un accompagnement, en toute confidentialité. Comment les contacter ? Pour l'intervention d'un psychologue, faites votre demande auprès du personnel soignant ou du responsable administratif du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

LES INTERVENANTS

Des personnes bénévoles ou membres de différentes associations peuvent intervenir au sein du Médipôle. Si vous souhaitez les rencontrer, parlez-en au cadre de santé.



asamad

Parce qu'on vit mieux chez soi

27 87 98

NOS MISSIONS

- Maintenir, récupérer ou compenser l'autonomie
- Éviter ou retarder l'hospitalisation, ou le placement dans un établissement d'hébergement médicalisé
- Faciliter ou organiser le retour à domicile après hospitalisation
- Rompre l'isolement

ASAMAD (Association du service d'aide au maintien à domicile)
Mail : asamad@lagoon.nc - Tél. : 27.87.98 - Fax 25.26.14

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Au Médipôle, la prise en charge de la douleur du patient est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. C'est pourquoi elles mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour soulager votre douleur au maximum et vous permettre ainsi de mieux vivre votre séjour à l'hôpital. Un service de l'Unité de traitement de la douleur existe au CHT.

LA DOULEUR N'EST PAS UNE FATALITÉ

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et ont des répercussions sur votre vie quotidienne, physique et morale.

VOUS INFORMER, VOUS PRÉVENIR...

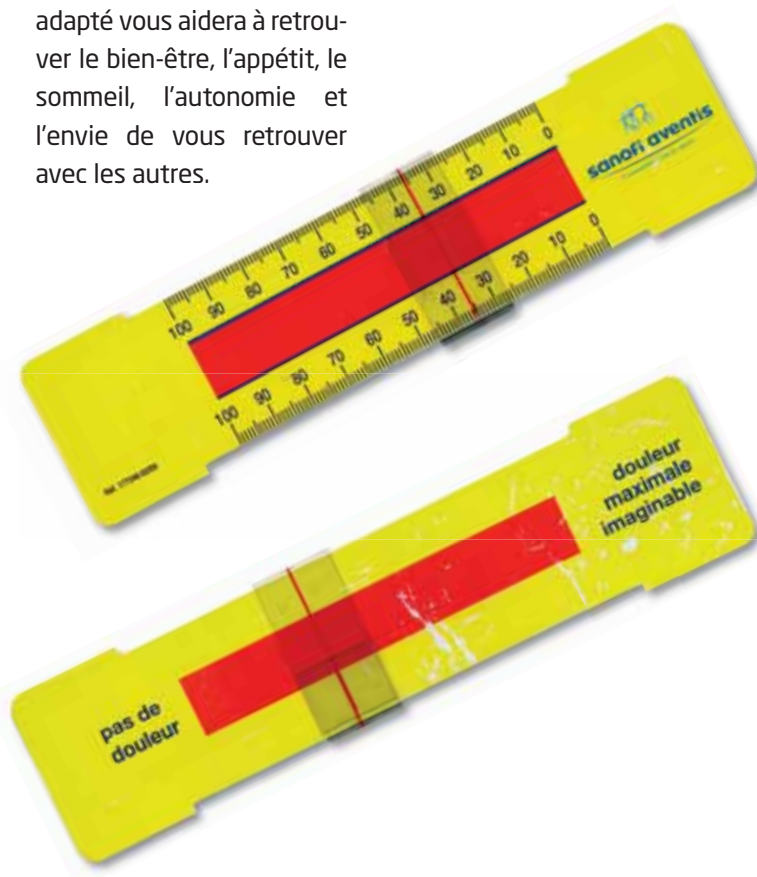
Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, séance de réduction...), vous devez être prévenu qu'une douleur peut survenir par le personnel médical.

ON PEUT L'ÉVALUER

Les équipes soignantes utilisent des outils d'évaluation de la douleur et de son intensité. Chacun réagit à sa manière : il est donc nécessaire que vous informiez l'équipe de votre douleur et de ses symptômes. Votre participation est essentielle, car personne ne peut ni ne doit le faire à votre place. Si vous souffrez, n'hésitez pas à en parler à l'infirmière ou au médecin qui chercheront les causes de votre douleur et définiront un traitement adapté pour vous soulager. Pour contacter l'équipe Douleur, adressez-vous au cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

ON PEUT LA TRAITER

Agir contre la douleur peut prendre du temps. Mais, un traitement thérapeutique adapté vous aidera à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et l'envie de vous retrouver avec les autres.



UNE STRUCTURE D'ACCUEIL À NOUMÉA POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE LA MALADIE D'ALZHEIMER



Le Centre d'Accueil de Jour Édouard TRUBERT est un établissement de la Croix-Rouge française Nouvelle-Calédonie qui a pour mission d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le Centre est situé au cœur de la cité Pierre-Lenquette, à Montravel, dans un local sécurisé qui bénéficie d'un patio intérieur, d'une salle de repos, un coin salon et activités et d'une cuisine. Il est agréé pour accueillir 15 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Le centre Trubert a vocation à rompre l'isolement de la personne atteinte par la maladie, permettre le maintien à domicile tant que cela est encore possible et soutenir les familles. À noter : Possibilité de bénéficier de 2 journées "découvertes" gratuites.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER-NOUS :
Mail : caj.alzheimer@mls.nc - Tél. : 27 82 48 - Site internet : www.croix-rouge.nc

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



VOS DROITS

Vos droits à l'information, à la confidentialité, au respect de votre personne et de votre volonté ainsi qu'au soulagement de votre douleur constituent les principes éthiques qui conduisent l'action du personnel du Médipôle. Prenez quelques minutes pour lire la Charte du patient, en page 62 de ce livret.

DROIT À L'INFORMATION

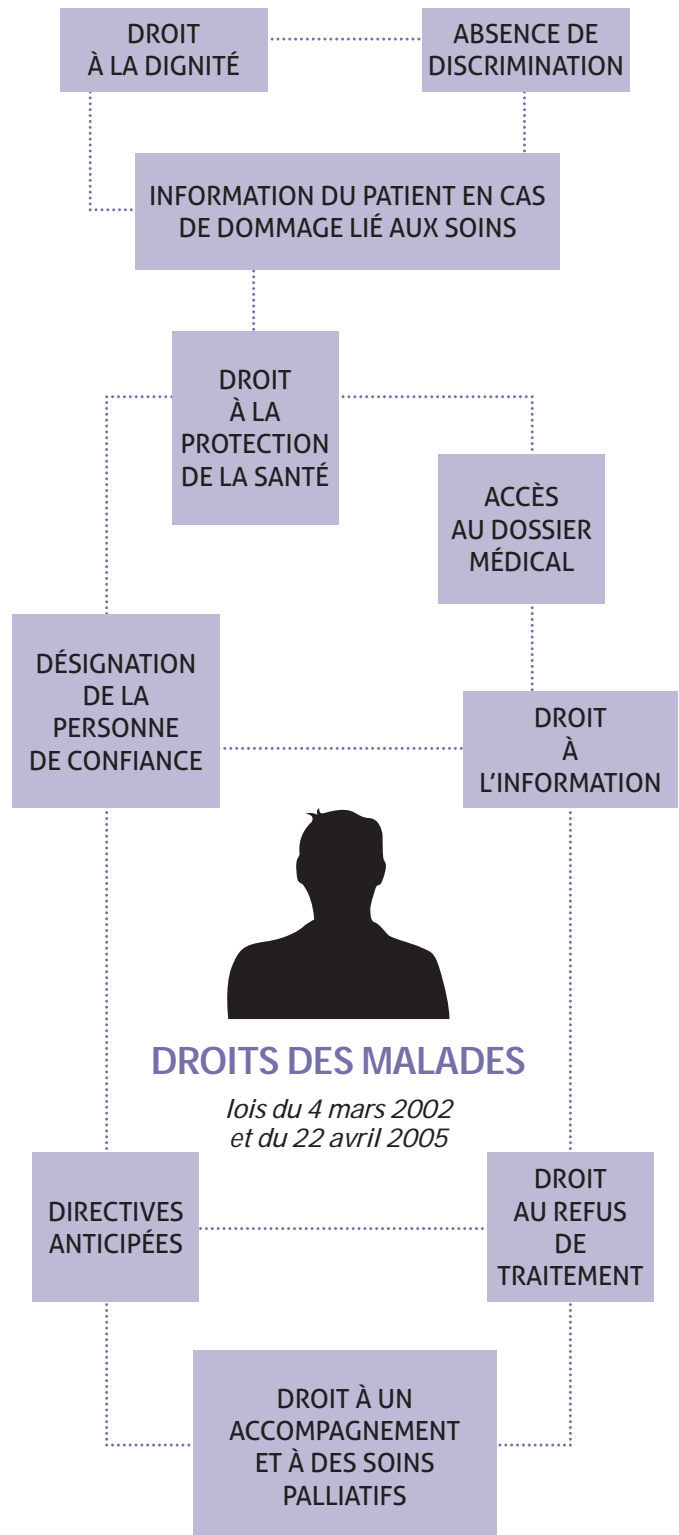
Vous pouvez demander une copie des clichés radiographiques pris pendant votre séjour à l'hôpital, de vos ordonnances en cas de poursuite de traitement ou encore de vos certificats médicaux. Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles en cas de refus.

Cette information conditionne l'acceptation ou le refus d'un traitement : « Aucun acte médical, ni traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Ce consentement peut être retiré à tout moment » (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, art L. 1111-4). Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez expressément demander à ne pas être informé.

DROIT AU REFUS DE TRAITEMENT

Le consentement du patient est un élément fondamental de la prise en charge d'un patient, sous-tendu par une information claire, loyale et appropriée au malade et à sa maladie. La loi du 4 mars 2002 et la loi Leonetti renforcent pour les médecins cette obligation légale, faisant du malade un acteur de ses soins.

L'article 4 de la loi Leonetti indique : « Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre tout traitement médical met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins. Il peut faire appel à un autre membre du corps médical. » Si le malade maintient son refus, le médecin doit continuer à l'accompagner et à lui prodiguer les soins nécessaires.



L'ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Vous pouvez demander que vous soit communiqué votre dossier médical, une copie des clichés radiographiques pris pendant votre séjour, de vos ordonnances et de vos certificats médicaux.

Seul le patient peut accéder à son dossier, ce qui pose problème lorsqu'il n'est pas en état de le faire. Mais il peut désigner un mandataire (différent de la personne de confiance qui ne peut accéder qu'à une partie du dossier).

Les représentants de l'autorité parentale ne peuvent accéder aux informations de santé d'un mineur lorsque celui-ci l'a refusé.

RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge ou, pour quelque raison que ce soit, vous avez des remarques à formuler sur votre séjour, vous pouvez les adresser au directeur du CHT Gaston-Bourret à l'adresse : Direction générale - BP J5 98849 Nouméa Cedex. La direction de la Clientèle mènera une enquête auprès des services concernés et vous informera ensuite des éléments de réponse.

COMMENT FAIRE ?

Adressez un courrier à la direction générale du CHT Gaston-Bourret :

Précisez si votre demande porte sur :

- l'ensemble du dossier ou des pièces particulières ;
- des informations relatives à une hospitalisation particulière (préciser les dates).

Indiquez votre choix :

- consultation directe sur place de votre dossier (gratuit) ;
- envoi de tout ou partie du dossier. Les coûts liés à la reproduction et à l'envoi des documents en Nouvelle-Calédonie s'élèvent à 2000 F CFP (+ frais de port si envoi hors du territoire) ;
- accès par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Joignez une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre la direction de la Clientèle :

Tél. 20 80 42

UN COMITÉ DE PATIENTS

Un Comité de patients, composé de patients et de membres de la Direction, a été mis en place en 2014. Instance consultative, il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'accueil du patient et de ses proches.

Faites-nous part de vos propositions d'amélioration en les remettant au point accueil du service où vous êtes hospitalisé. Elles seront transmises au service Clientèle et pourront être traitées avec le Comité de patients.

BON À SAVOIR

La direction de la Clientèle, en chargée du traitement des réclamations et de l'animation de la commission de conciliation, travaille en lien étroit avec les médecins conciliateurs de l'établissement : vous pourrez être amené à les rencontrer pour être informé des suites d'une réclamation d'ordre médical.





LE CAS DU VIH

Le consentement du patient pour effectuer un test de dépistage de l'infection par le VIH peut ne pas être requis dans des situations d'urgence très rares qui réunissent les trois conditions suivantes :

- un professionnel de santé a subi un accident avec exposition au sang ;
- le statut sérologique pour le VIH du patient n'est pas connu ;
- le patient n'a pas exprimé antérieurement de refus d'un test de dépistage ou le patient est dans une situation médicale particulière qui l'empêche de répondre à une proposition de test de dépistage, cette situation pouvant être le coma ou une perte de conscience prolongée.

INFORMATION DU PATIENT EN CAS DE DOMMAGES LIÉS AUX SOINS

Lorsqu'un patient est victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou

de soins, le Code de la santé publique (article L 1142-4) impose qu'il soit informé dans les 15 jours sur :

- les circonstances et causes de survenue du dommage ;
- l'étendue réelle du dommage ;
- les autres dommages potentiels à venir.

Cette information doit être délivrée lors d'un entretien réunissant au minimum le patient et le médecin responsable de la prise en charge. L'information délivrée au patient est tracée dans son dossier par un compte rendu résumant les propos tenus lors de l'entretien.

Chaque structure est libre d'organiser dans les détails cette information sous réserve de respecter ces quelques principes

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Depuis la loi Leonetti du 22 avril 2005, toute personne majeure a la possibilité de rédiger, pour le cas où elle ne serait plus en état d'exprimer elle-même sa volon-

té, des directives anticipées. Il s'agit d'instructions que donne par avance une personne consciente, sur la conduite à tenir au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Elles lui permettent de garder un contrôle sur les soins, y compris en fin de vie.

Ces directives anticipées sont prises en considération pour toute décision concernant un patient hors d'état d'exprimer sa volonté, y compris pour l'arrêt ou la limitation d'un traitement inutile ou le maintien artificiel de la vie.

Les directives anticipées sont valables trois ans à compter de leur date de rédaction, au terme desquels leur renouvellement, requérant une simple nouvelle date et une signature, est nécessaire. Elles sont modifiables et révocables librement à tout moment. Toute modification fait courir une nouvelle période de trois ans.

Pour permettre que ces directives anticipées reflètent au mieux votre volonté, il est souhaitable d'en parler avec votre médecin référent.

**Mal aux articulation ?
Raideurs articulaires ?**

Hautement concentré en
**Glucosamine et
Chondroïtine**

CARTILAGE de REQUIN
Bien-être articulaire
60 gélules
Grand Océan

Disponible en Pharmacie et Parapharmacie

RENSEIGNEMENTS **PGSIMPORT** 24 03 08

Images non contractuelles

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, toute personne majeure peut désigner un membre de son entourage en qualité de « personne de confiance » ; cette désignation se fait par écrit. Un parent, un proche ou le médecin traitant peuvent être désignés comme personne de confiance. Cette désignation vaut pour le temps de l'hospitalisation si elle est effectuée au cours de celle-ci et pour un temps illimité si elle est faite en

dehors d'une hospitalisation. Cette désignation est révocable à tout moment.

Votre personne de confiance est consultée lorsque vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à votre prise en charge, avant toute intervention ou investigation. Cette per-

Comment faire ?

Remplissez et signez le formulaire détachable dans le dépliant joint à ce livret d'accueil.

sonne est habilitée à vous accompagner dans tous vos entretiens médicaux.

La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir. La per-

sonne à prévenir est celle qui sera prévenue en cas d'urgence et que l'on vous demandera de désigner dès votre entrée à l'hôpital

BON À SAVOIR

À aucun moment, la personne de confiance ne décide pour vous. En aucun cas, nous n'autoriserons la personne de confiance à accéder à votre dossier médical en dehors de votre présence et sans votre accord exprès. La désignation d'une personne de confiance n'est pas une obligation. Elle est révocable à tout moment.

CIPAC

CIPAC Médical

- Matériel de bloc opératoire
- Imagerie médicale
- Matériel hospitalier
- Matériel de laboratoire

Tél : 41 46 30
Email : contact@cipac-medical.nc

CIPAC Santé

- Dialyse
- Glycémie
- Consommables de laboratoire

Tél : 41 46 50
Email : contact@cipac-sante.nc

Notre technologie, votre savoir faire :
L'expertise santé.



LE DON D'ORGANES

Le don d'organes, après sa mort, est possible en Nouvelle-Calédonie. Ce don peut permettre de sauver la vie d'une ou plusieurs personnes ou d'améliorer leur qualité de vie. Il est effectué uniquement à des fins thérapeutiques. Le CHT participe à cette démarche et développe cette activité en ce qui concerne le don d'organes et, plus précisément, le don de reins dont bénéficieront deux patients en attente d'une greffe de rein.

QUE FAIRE POUR EXPRIMER SON CONSENTEMENT OU SON REFUS ?

Vous devez simplement prendre position pour ou contre le don d'organes en vue de greffe. Si vous y êtes favorable, dites-le à vos proches (famille, amis, médecin traitant, personne de confiance...). En complément, vous pouvez porter une carte de donneur avec vos papiers d'identité. Elle n'est pas obligatoire, mais elle témoigne de votre décision et facilitera les démarches.

Si vous êtes opposé au don de vos organes ou d'éléments de votre corps, inscrivez-vous sur le Registre national des refus en adressant un courrier en ce sens, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité à :

Agence de la biomédecine -
Registre national des refus
TSA 90001 - 93572 Saint-Denis La Plaine Cedex
www.agence-biomedecine.fr

PLUS D'INFORMATIONS ?

La Coordination hospitalière de prélèvement est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Tél. : 20 80 88

Mail : PMO@cht.nc

Des livrets d'information sont disponibles au Point information du grand hall ou sur le site dondorganes.nc

Avant tout prélèvement, l'hôpital consulte obligatoirement ce Registre national. Si le médecin n'a pas directement connaissance de votre position vis-à-vis du don d'organes, il devra s'efforcer de recueillir votre volonté auprès de votre famille ou de vos proches.

Chaque position compte : l'important est que votre famille et/ou vos proches soient informés pour qu'ils n'aient pas à décider à votre place et que votre volonté soit respectée. En effet, en cas de décès, c'est à eux que les équipes médicales s'adresseront pour savoir si vous étiez opposé ou non au don d'organes.

Il n'y a pas d'âge pour donner, nous sommes tous concernés.

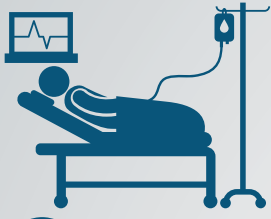
Le type de décès permettant le prélèvement d'organes est, dans la plupart des cas, une mort brutale : on parle alors de mort encéphalique.

LA GREFFE DE CORNÉE

Depuis octobre 2016, le service Ophtalmologie réalise des greffes de cornée de pleine épaisseur, c'est-à-dire le remplacement complet de la cornée, sur des patients dont la cornée est opaque suite à un accident, un abcès de l'œil, une malformation ou une infection. Le greffon de cornée, acheminé en vol direct de Brisbane par Aircalin, est réceptionné et conservé par le service de Transfusion sanguine. Si le bilan de santé du patient ne présente aucune contre-indication, ni aucune infection, le chirurgien réalise alors la greffe qui nécessite une hospitalisation de plusieurs jours. L'intervention est prise en charge par la Cafat.



LA CHAÎNE DU DON EN NOUVELLE-CALÉDONIE



1

Malgré la mobilisation intense des équipes médicales, la mort encéphalique du patient semble inéluctable.



2

Confirmation médico-légale de la mort du patient attestée par des examens confirmant la destruction irréversible du cerveau (2 EEG ou 1 angiogramme). Le certificat de décès est signé. Les équipes veillent à la préservation des organes (activité cardiaque et respiration maintenues artificiellement) de la personne décédée en vue d'un prélèvement de reins.



3

Le laboratoire HLA (en charge de vérifier l'histocompatibilité des cellules) effectue un typage HLA et des analyses sanguines. Objectifs : évaluer les possibles greffons et assurer la sécurité microbiologique.



4

La Coordination hospitalière consulte le Registre national des refus et s'entretient avec la famille pour connaître la volonté du défunt. Recherche d'éventuelles contre-indications médicales ou médico-légales.



8

Départ en avion pour l'Australie des greffons et des deux futurs greffés.



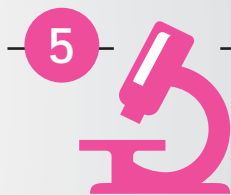
7

Les équipes chirurgicales procèdent au prélèvement des greffons, un acte chirurgical effectué avec le même soin que toute intervention. Les reins sont conditionnés à 4°C dans un conteneur spécifique. Le corps du défunt est préparé et rendu à la famille.



6

Les équipes de la Coordination hospitalière et les médecins australiennes du Royal Prince Alfred Hospital sont contactées ainsi que les receveurs compatibles qui doivent rejoindre Nouméa au plus vite. Le dossier administratif et médical est préparé pour un départ à Sydney.



5

Des examens complémentaires sont pratiqués sur la personne décédée. Le laboratoire HLA effectue une épreuve de compatibilité (*crossmatch*) pour trouver des receveurs compatibles.

9



Les patients sont pris en charge par l'équipe de transplantation en Australie. Ils sont greffés dans les dix heures qui suivent leur arrivée.

10



Après 2 mois de suivi médical en Australie en moyenne, les patients rentrent en Nouvelle-Calédonie. Ils devront prendre à vie un traitement antirejet. Ils sont suivis par les néphrologues du CHT et le laboratoire HLA.

11



Grâce à la greffe, une autre vie va pouvoir se poursuivre.

NOS ÉQUIPES

Au CHT, une équipe de coordination, composée d'un médecin et d'infirmiers, organise et coordonne l'activité de prélèvement d'organes, avec les médecins et les infirmiers du service de Réanimation et l'Agence de la biomédecine. Cette équipe assure également un soutien médical et psychologique à la prise en charge du "donneur" et de ses proches.

L'équipe est chargée de recueillir le témoignage des proches au sujet de la posi-

tion du défunt : était-il pour ou contre le prélèvement d'organes ? Enfin, elle veille au respect des bonnes pratiques de manière à assurer la sécurité sanitaire des prélèvements et le respect dû au corps du défunt.

VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez joindre la Coordination hospitalière par téléphone au 20 80 88 ou par mail : PMO@cht.nc

QU'EST-CE QUE LA MORT ENCÉPHALIQUE ?

C'est la destruction totale et irréversible du cerveau consécutive à un traumatisme crânien, à un accident vasculaire cérébral ou à une anoxie cérébrale, c'est-à-dire un défaut d'oxygénation prolongé du cerveau. La mort encéphalique est confirmée par différents examens strictement encadrés par la législation. L'annonce de cette mort est souvent difficile à comprendre pour les proches du défunt, les progrès techniques permettant de maintenir artificiellement l'activité du cœur encore quelques heures après la mort encéphalique.

En cas de décès et en l'absence de contrindication médicale, l'équipe médicale et la Coordination de prélèvements rencontrent la famille pour recueillir son témoignage sur les souhaits émis par le défunt.

LA LOI

L'activité de don d'organes, de tissus et de cellules est encadrée par des règles éthiques et juridiques rigoureuses.

Loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique - principes généraux : chacun a droit au respect de son corps, l'anonymat donneur-receveur, la gratuité du don d'organes et de tissus, l'obligation de garantir la sécurité sanitaire.

Décret n° 2011-806 du 5 juillet 2011, portant extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna des dispositions réglementaires relatives au don et à l'utilisation d'organes, de tissus ou de cellules à des fins thérapeutiques.

Pour en savoir plus sur la greffe et le don d'organes :
www.dondorganes.nc



Site internet : www.resir.nc

Tél. : (+687) 26 90 90 / Mob. : (+687) 75 65 54 / Mail : contact@resir.nc



OBJECTIFS DU RÉSEAU

Actions de prévention primaire

Promotion de la **prise en charge globale et précoce** des patients

Formation continue des acteurs de santé

Amélioration de la qualité des soins par **l'harmonisation des pratiques**

Éducation thérapeutique et information des patients

Coordination entre les différentes ressources de soins

Registre épidémiologique de l'insuffisance rénale

LA MATERNITÉ



Bienvenue au pôle Mère-Enfant

Vous avez reçu un exemplaire de ce livret à l'occasion d'une de vos consultations en début de grossesse ? Conservez-le tout au long de votre grossesse et lors de votre séjour à la maternité. Consultez-le aussi souvent que nécessaire ! Vous allez trouver dans les pages suivantes différents conseils utiles tant pour la grossesse que pour l'accouchement et les jours qui suivront. Prenez le temps de les parcourir !

Si c'est votre première grossesse, n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous voulez au personnel médical qui vous prendra en charge lors de vos consultations.



LA GROSSESSE

À FAIRE

- Activités physiques douces et régulières (marcher, nager...)
- Manger varié et équilibré. Boire au moins un litre et demi d'eau par jour. Laver soigneusement les légumes et les fruits
- Respecter un horaire régulier pour dormir
- Se laver les mains souvent
- Se brosser les dents après chaque repas
- Se doucher quotidiennement
- Porter des vêtements amples et souples
- Réorganiser les déplacements et le poste de travail si besoin
- Revoir avec le médecin tout traitement en cours
- Porter des chaussettes de compression en cas de lourdeur des jambes ou fatigue

À NE PAS FAIRE

- Activités violentes ou à risques de chute et de choc

- Soulever des charges trop lourdes
- "Manger pour deux", sauter des repas, grignoter
- Fumer
- Boire de l'alcool : l'alcool est un toxique très puissant pour le cerveau du fœtus. Il peut entraîner des troubles de l'apprentissage, de la mémoire, de l'attention et de la réflexion chez le futur enfant. Il est recommandé aux femmes enceintes d'arrêter toute consommation de boissons alcoolisées, dès le début et pendant toute la durée de leur grossesse, que cette consommation soit régulière ou occasionnelle.
- Consommer des drogues (cannabis, héroïne, cocaïne...). La consommation de toutes les drogues, y compris la consommation de cannabis, peut avoir des conséquences sur le poids de naissance et le comportement du nouveau-né.

Découvrez notre meilleure protection.

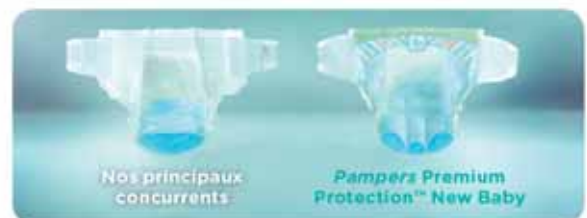
Pampers.



Pour toutes ses premières fois, enveloppez votre nouveau-né dans les couches Pampers® Premium Protection™ New Baby.

Les premiers mois de votre bébé passent très vite et sont une aventure pleine de premières fois. Pour chacun de ces moments, assurez-vous que votre bébé ne ressent que votre amour avec les couches Pampers Premium Protection™ New Baby.

Elles sont douces comme de la soie et offrent à votre bébé notre meilleure absorption grâce à leurs tout nouveaux Magical Pods, des canaux absorbants uniques qui aident à répartir l'humidité uniformément. Alors quelle que soit la prochaine première fois de votre bébé, il la vivra enveloppé dans notre meilleure protection.



NOUVEAU



Découvrez aussi les couches Pampers Premium Protection™ New Baby Sensitive. Testées cliniquement, elles ont jusqu'à 50% d'agents de soin en plus* et une touche d'aloe, pour offrir à votre nouveau-né la protection et la douceur dont sa peau délicate a besoin.

*Comparé aux couches Pampers Premium Protection™ New Baby.

*Non disponible en taille 3.

LE DÉPART VERS LA MATERNITÉ

POUR LA SÉCURITÉ DU BÉBÉ

Quand faut-il aller à la maternité ?

Vous devez partir à la maternité quand :

- Vous avez perdu les eaux (même sans contractions) ou vous avez un doute sur un léger écoulement de liquide à n'importe quelle date de la grossesse ;
- Vous n'êtes pas à terme et vous avez des contractions utérines. Avoir des contractions pendant la grossesse est normal (jusqu'à 10 par jour en moyenne). Le plus souvent, ce n'est pas trop grave : on conseille à la future maman de se reposer ;
- Si vous êtes à terme et que vous avez des contractions régulières et douloureuses ;
- Si votre enfant n'a pas bougé depuis 12 heures ;
- Si vous avez dépassé la date prévue de l'accouchement ;
- Si vous saignez ou avez de la fièvre ;
- Si vous avez fait une chute ;
- Si vous constatez un gonflement des jambes, des doigts ou du visage, des maux de tête qui ne passent pas malgré le paracétamol surtout si vous avez de l'hypertension artérielle ;
- Si vous avez des vomissements en fin de grossesse.



Johnson's[®] baby



À
l'heure
du bain, on
ne fait que laver
bébé, chez
JOHNSON'S BABY[®]
nous estimons que le rituel
du bain c'est tellement plus.

Des recherches démontrent que le
toucher et le massage donnés
régulièrement jouent un rôle dans la
croissance du bébé et dans le développement
de ses aptitudes de communication et
d'apprentissage.

Et JOHNSON'S BABY[®] est à l'avant-garde de cette
question, insistant sur l'importance accrue de ces
rituels de soins quotidiens qui vous aident, par
votre toucher, à stimuler en douceur les sens de
votre bébé et à enrichir le développement de
son esprit.

Johnson's[®] baby



Votre nouvelle routine du soir avec les
produits JOHNSON'S BABY[®]
hypoallergéniques, sans parabènes
et sans phtalates.



BON À SAVOIR

Si vous avez un problème de surpoids, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec la diététicienne ou à le demander à votre médecin ou sage-femme.

Une consultation dite « entretien du quatrième mois » vous sera proposée. Vous pourrez y exprimer vos attentes, vos besoins et poser toutes vos questions.

Pour bien vous informer, vous bénéficiez de huit séances de préparation à l'accouchement. On y aborde le déroulement de la grossesse, l'accouchement, l'anesthésie péridurale, l'arrivée du bébé...

Pour vous aider à ne plus consommer d'alcool, ni de drogues, ni de tabac, vous pouvez aussi demander une consultation en addictologie : renseignez-vous auprès de l'équipe médicale.



PRANARÔM

aromathérapie

PRANA BB
Certifié
BIO

Préparez-vous, naturellement

AVEC LA GAMME PRANABB POUR SOULAGER LES MAUX DE BÉBÉ*
AVEC DES HUILES ESSENTIELLES

LES
REMEDES
À APPLIQUER



Baume
respiratoire

Spray
massage
confort
digestif



100%
BIO



Gel poussée
dentaire

Huile
massage
défenses
naturelles



LES
MÉLANGES
À DIFFUSER



Diffusion
anti-moustiques



Diffusion
assainissant



Diffusion
sommeil



SPHERA BB
Diffuseur
d'huiles essentielles

Distributeur exclusif PharmaFrance. Disponible en pharmacies et parapharmacies.

* Dès 3 mois

VOTRE DÉPART DE LA MAISON

Quel que soit le motif d'hospitalisation, il est important, avant de venir, de prendre une douche, de retirer tous vos bijoux, piercing compris, et votre vernis à ongles. Ne pas emporter de portable, ni de sac à main, ni d'appareil photo ou autres.

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER :

- Votre carte de groupe sanguin, les échographies, votre dernier bilan sanguin ;
- Le carnet de maternité, votre carte CAFAT, d'AMG, de mutuelle...
- Votre carte d'identité ou votre passeport, votre livret de famille ;
- La reconnaissance anticipée.

DISPOSEZ DU JUSTE NÉCESSAIRE

→ Pour vous :

Nécessaire de toilette, 3 serviettes de toilette, 3 gants, 3 chemises de nuit ouvertes devant, 3 soutiens-gorge d'allaitement, 6 culottes en coton ou slips jetables, tee-shirts, une paire de claquettes, des serviettes hygiéniques, deux bouts de sein que vous trouverez en pharmacie si vous allaitez.

→ Pour votre bébé (en taille 1 mois à 3 mois) :

5 bodys, 5 brassières, 5 grenouillères, 5 turbulettes, 5 paires de chaussettes, 2 paires de moufles, 2 bonnets, 2 brassières en laine, 5 serviettes de toilette, 5 bavoirs ou langes, du savon spécial bébé, peigne ou brosse, des couches.

→ Pour la salle d'accouchement :

1 body, 1 grenouillère, 1 paire de chaussettes, 1 paire de moufles, 1 bonnet, 1 brassière en laine, 1 serviette de bain, 1 couverture bébé, 1 chemise de nuit, 1 slip.



À LA MATERNITÉ

Après l'accouchement, vous êtes accueillie avec votre bébé dans le pôle Mère-Enfant. Vous êtes alors accompagnée par différents professionnels : pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, auxiliaires puéricultrices, aides-soignantes, agents de service hospitalier...

LES PREMIERS JOURS

Votre bébé est placé sous la responsabilité du pédiatre, assisté des infirmières puéricultrices et des auxiliaires de puériculture. Dans les premières 24 heures, il est examiné par un pédiatre, puis la puéricultrice réalise les tests systématiques et examens nécessaires. Bien entendu, toute l'équipe

reste à votre écoute et vous accompagne dans les gestes quotidiens : toilette, alimentation, conseils...

De nuit comme de jour, nous vous conseillons de garder votre bébé auprès de vous : ces premiers moments sont importants pour vous connaître. Si votre état de santé ne permet pas de le garder la nuit, il peut passer quelques heures en nurserie. Les auxiliaires de puériculture sont disponibles pour vous aider.

ALIMENTATION DE VOTRE ENFANT

Le lait maternel est l'aliment le mieux adapté aux besoins de votre enfant. Si vous éprouvez des difficultés à allaiter, sachez qu'il existe des moyens simples pour y remédier. Une sage-femme ou une consultante en lactation pourront vous aider, si nécessaire.

Continuez d'allaiter aussi longtemps que vous le souhaitez ou que vous le pouvez. La reprise du travail n'est pas une raison à elle seule pour arrêter l'allaitement.

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Obligatoire pour tout enfant, la déclaration de naissance doit être impérativement effectuée dans les trois jours qui suivent l'accouchement par le père du nouveau-né ou, à défaut, par un membre de la famille, témoin de la mise au monde, en vue d'établir l'acte de naissance. Elle nécessite la présentation d'un certificat établi par une sage-femme ou un médecin accoucheur, du livret de famille si les parents en possèdent déjà un, d'un acte de reconnaissance si cette procédure a été effectuée avant la naissance ainsi que, si les parents optent pour cette possibilité, d'une déclaration de choix de nom.

Cette déclaration, gratuite, doit être effectuée auprès des services de la mairie du lieu de naissance, la commune de Dumbéa.

Mairie de Dumbéa, Koutio - Bureau État civil
66, avenue de la Vallée - 98 835 Dumbéa
Tél. : 41 40 30 - Fax : 41 64 66
etat.civil@mairie-dumbea.nc - www.ville-dumbea.nc
Horaires d'ouverture :
7 h 30 à 15 h 30 du lundi au jeudi,
7 h 30 à 14 h 30 le vendredi

Courant 2017, un bureau de l'État civil devrait ouvrir au sein du Médipôle : renseignez-vous auprès du Point d'information situé dans le grand hall.

mustela®

LA FÊTE DES BÉBÉS

Protégeons la planète pour nos héros de demain

MUSTELA S'ENGAGE

- 92% d'ingrédients d'origine naturelle
- 100% des flacons recyclables
- 100% des formules lavantes biodégradables

* d'infos sur www.mustela.com

EXPANSCIENCE®
LABORATOIRES

Mustela®, l'expert de la peau des bébés et des futures mamans depuis plus de 50 ans.

Distributeur exclusif Cosmétiques de France - Disponible en pharmacie et parapharmacie.

Vous pouvez également choisir de nourrir votre bébé au biberon.

VOS SOINS

→ Si vous avez une déchirure du périnée ou si on vous a fait une épisiotomie, il faut savoir que la cicatrisation se passe généralement bien grâce à des soins de siège corrects : lavage à la douche, séchage. De même, le lavage systématique et le séchage minutieux après chaque passage aux toilettes sont vivement conseillés.

→ Après l'accouchement, il peut aussi arriver que vous éprouviez ce que l'on nomme le "baby blues". Il se caractérise par une courte période de pleurs, d'irritabilité, une grande fatigue et un sentiment de vulnérabilité. Cela est normal. Questionnez les soignants autour de vous si cela vous inquiète.

→ Envisagez une rééducation périnéale (et abdominale en cas de césarienne). Pour éviter les problèmes d'incontinence et de prolapsus (descente d'organe), la

rééducation est prescrite de façon systématique à la sortie de la maternité.

CONTRACEPTION

N'attendez pas la consultation postnatale pour commencer une contraception. Si vous ne désirez pas être

de nouveau enceinte, il est nécessaire d'adopter rapidement une méthode contraceptive après l'accouchement.

Renseignez-vous auprès de la sage-femme qui vous expliquera quelles sont les méthodes adaptées à votre situation.



La Maison du Petit Enfant

CRÈCHE ET PRÉMATERNELLE

Située en centre-ville, la "Maison du Petit Enfant" accueille vos enfants de 3 mois à 3 ans. Lieu d'éveil, de découvertes et rencontres pour les tout-petits.

Tél. : 27.23.40
@ : mpe.crf@mils.nc

Les Cerisiers Bleus

CRÈCHE

Capacité de 35 enfants, située à Tuband. Elle se situe au sein de la résidence de personnes âgées afin de développer le lien intergénérationnel.

Tél. : 26.23.83
@ : cerisiersbleus.crf@mils.nc

OUVERT DE 6H45 À 17H30



VILLE DE NOUMÉA



PROVINCE SUD
NOUVEAU CALÉDONNIAIS



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

LE RETOUR À LA MAISON

Si votre bébé et vous-même êtes en bonne santé, vous resterez à la maternité entre 3 et 4 jours après la naissance.

POUR LA SÉCURITÉ DU BÉBÉ

- Prévoyez un matériel de puériculture portant mention NF (norme française) ou CE (Communauté européenne), c'est-à-dire dont la qualité a été contrôlée ;
- En voiture, attachez votre bébé dans un dispositif adapté à son poids et homologué par la sécurité routière ;
- Ne laissez pas d'objets de petite taille à proximité de votre enfant ;
- Ne laissez pas le bébé sans surveillance : dans le bain, sur une table à langer ou en compagnie d'animaux...

POUR LE COUCHAGE DU BÉBÉ

- Couchez votre bébé seul dans son lit et sur le dos, jamais sur le ventre, ni sur le côté ;
- N'utilisez pas de couverture, d'oreiller ou de couette pour le berceau de votre bébé. Il est préférable de le mettre dans une gigoteuse (ou turbulette) ;
- La température conseillée pour la chambre est de 19 °C ;
- Respecter ces conseils permet de réduire au minimum le risque de mort subite du nourrisson.

Ne fumez jamais en présence de votre bébé et ne laissez pas les autres le faire.
Ne secouez jamais un bébé.





 La gourmande	 Le gros dur
 La coquine	 La pétillante

Faire grandir les petites personnalités



Distributeur exclusif PharmaFrance - Disponible en pharmacie et parapharmacie.

LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

Votre bébé a besoin de vous : soyez attentive à ses pleurs, car c'est pour lui une façon de s'exprimer. N'hésitez pas à le porter, le tenir, le cajoler, lui parler tendrement, le caresser, le bercer, le réconforter. Vérifiez régulièrement sa couche pour éviter des rougeurs douloureuses du siège. Une couche pleine est souvent la raison de ses pleurs.

LE CARNET DE SANTÉ

Il vous sera remis à la maternité : il contient toutes les informations médicales nécessaires au suivi de la santé de votre bébé jusqu'à ses 18 ans. Ce carnet est le lien indispensable entre les différents professionnels et vous. De plus, vous y trouverez de nombreux conseils. Conservez-le précieusement !

LA CONSULTATION POSTNATALE

Réalisée dans les 6 à 8 semaines après l'accouchement, elle permet :

- De faire le point sur le déroulement de la grossesse, de l'accouchement, de tous les événements survenus depuis (pour

vous ou vos proches) et les relations avec votre enfant ;

- D'effectuer un examen clinique de contrôle ;
- De prescrire des séances de rééducation périnéale si besoin ;
- De faire le point sur le choix d'une méthode de contraception.

Lors de votre retour, il est normal que vous soyez fatiguée : essayez de prendre soin de vous, ne restez pas seule, ménagez-vous et adaptez vos horaires de sommeil à ceux de votre bébé dans la mesure du possible.

VOS ACTES D'ÉTAT CIVIL À DUMBÉA : MAINTENANT, C'EST ICI QUE ÇA SE PASSE !

Ouverture future d'une permanence de l'état civil au Médipôle



Un service optimisé avec de nombreux guichets et une borne d'accueil.

Désormais, les déclarations de naissance et de décès ayant lieu sur la commune de Dumbéa, s'effectueront **UNIQUEMENT** à l'Hôtel de Ville de Dumbéa.

HÔTEL DE VILLE

À NOTER

RENSEIGNEMENTS :

Dumbéa
Dumbéa, j'aime y vivre

LE SERVICE NÉONATOLOGIE

Votre bébé a besoin d'une surveillance spécifique et de soins adaptés. L'équipe s'assure de son confort et lui apporte tous les soins dont il a besoin.

COMMENT AVOIR DES NOUVELLES ?

Une infirmière est chargée de votre bébé : c'est à elle qu'il faudra vous adresser pour avoir des nouvelles. Vous rencontrerez également les pédiatres pour faire le point sur la santé de votre enfant. Pour des raisons de confidentialité, les nouvelles ne sont données

qu'aux parents. Vous pouvez contacter l'infirmière du secteur à tout moment de la journée et de la nuit en téléphonant au 20 80 00.



LES VISITES

Votre présence est autorisée de jour comme de nuit selon vos disponibilités, sauf entre 9 h et 11 h (visite du pédiatre et ménage). Vos visites auprès de votre bébé sont importantes car elles vous permettent d'assister et de participer à l'évolution de votre enfant.

Venez aussi régulièrement que vous le pouvez : votre présence est bénéfique pour votre bébé ! Au Médipôle, la famille et les amis peuvent avoir accès au couloir des familles, entièrement vitré pour voir Bébé. Renseignez-vous après du Point accueil.

URIAGE
EAU THERMALE

Soins Bébé
À L'EAU THERMALE D'URIAGE

LA DOUCEUR DE SOINS
DERMO-PÉDIATRIQUES
POUR BÉBÉS

- EFFICACITÉ ET PLAISIR
- SÉCURITÉ ET HAUTE TOLÉRANCE
- RECOMMANDÉS PAR LES PÉDIATRES,
LES DERMATOLOGUES ET LES MATERNITÉS

L'EAU DE LA PEAU

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF COSMÉTIQUES DE FRANCE
DISPONIBLE EN PHARMACIE ET PARAPHARMACIE

URIAGE.COM

Lors de la prise en charge de votre bébé, l'équipe de néonatalogie, formée aux soins de soutien au développement sensoriel moteur du nouveau-né, accorde une importance toute particulière aux besoins centrés sur la famille.

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Elle est prise en compte et traitée par plusieurs moyens : la succion (tétine et sucre), la tétée au sein, la contenance, le portage, la présence de maman ou papa...

L'INSTALLATION ET LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

Pour son confort, il sera positionné dans un cocon qui lui permettra de se sentir sécurisé et de retrouver des sensations de contact proches de celles expérimentées dans le ventre de maman. Vous pouvez aussi amener un lange ou un doudou que vous aurez lavé et porté contre vous: votre bébé reconnaîtra votre odeur. Pour récupérer, le sommeil joue un rôle essentiel dans le développement : les équipes limitent au mieux les nuisances sonores et visuelles.

LE PEAU À PEAU

Il vous est proposé dès que l'état de santé de votre bébé le permet. Tout contre vous, votre enfant retrouve les repères qu'il avait pendant la grossesse : chaleur, odeur, bruit de votre cœur, de votre voix... Cela le rassure en lui permettant de maintenir sa température et de mieux respirer.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe pour prendre votre bébé en peau à peau, même s'il y a beaucoup d'appareils et de fils autour de lui !



LES PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE

Compte tenu de la fragilité de votre bébé vis-à-vis des infections, à chaque visite vous devez :

- Déposer votre sac à main dans les casiers à l'entrée du service (prévoir un cadenas pour sécuriser vos affaires personnelles) ;
- Retirer vos bijoux (montre, bracelet, bague) ;
- Procéder à un lavage minutieux des mains, ongles et avant-bras ;
- Éteindre et ranger vos téléphones portables dans le casier ;
- Mettre un masque en cas de rhume ou de toux ;
- Prendre connaissance du protocole du service « mesures d'hygiène destinées aux parents » et le respecter.

BIENVENUE À DUMBÉA-SUR-MER

Votre nouvel établissement hospitalier est situé à Dumbéa. Vous, vos accompagnants et vos visiteurs bénéficiez de tous les services que propose la commune, que ce soit au niveau des transports, des commerces et services, de la mairie... Suivez le guide !



LA MAIRIE DE DUMBÉA

La mairie se tient à votre disposition pour vous informer et vous accompagner au mieux dans toutes vos démarches, qu'elles soient administratives, sociales ou récréatives.

Mairie de Dumbéa

777, RT1 - 98 835 Dumbéa
Tél. : 41 40 00 - Fax : 41 80 40
courrier@mairie-dumbea.nc
www.ville-dumbea.nc

Et pour les déclarations de naissance :

Mairie de Dumbéa, Bureau État civil
66, avenue de la Vallée
98 835 Dumbéa
Tél. : 41 40 30 - Fax : 41 64 66
etat.civil@mairie-dumbea.nc

Horaires d'ouverture :

7 h 30 à 15 h 30 du lundi au jeudi,
7 h 30 à 14 h 30 le vendredi

LES TRANSPORTS

Venir en voiture

Voyez le plan d'accès page suivante. Une fois sur le site, la signalétique vous dirige alors soit vers le parking visiteurs (consultations, hospitalisation programmée, visites), soit vers le dépose-minute, soit vers le service des Urgences.

Venir en bus

Le réseau interurbain Carsud et le réseau Karuïa de Nouméa ont mis en place plusieurs lignes de bus pour accéder facilement au site (voir p. 60). Pour plus d'informations :

- Carsud :
Tél. : 43 73 85 / 43 73 73
info@carsud.nc
www.carsud.nc 
- Karuïa Bus :
Tél. : 26 97 10 / 26 07 00
www.karuibus.nc 

À partir de 2019, le Néobus, système de bus circulant sur des voies spécifiques, isolées du reste du

trafic, desservira le Médipôle (arrêt) devant le grand hall d'accueil.

Venir en taxi

Quatre places sont réservées pour arriver ou repartir en taxi.

- Les taxis de Dumbéa, liste et contacts sur www.ville-dumbea.nc
- Les taxis de la ville de Nouméa :
Tél. : 28 35 12
- Les taxis du Mont-Dore, liste et contacts sur www.mont-dore.nc
- Les taxis de Païta, liste et contacts sur www.paita.nc

LES SERVICES

La zone située autour du Médipôle propose aujourd'hui un ensemble de services facilement accessibles. Vous y trouverez, entre autres, un laboratoire, des cabinets médicaux, des galeries commerciales et des commerces de proximité. Les banques, comme la BNP Paribas ou la BCI, ont ouvert des agences équipées de distributeurs de billets.

DANS UN MONDE QUI CHANGE, NOTRE PÔLE SANTÉ À VOS CÔTÉS



**DES AVANTAGES ET DES
SERVICES EXCLUSIFS DÉDIÉS
AUX PROFESSIONS DE SANTÉ**

**À découvrir dans votre nouvelle agence Médipole
dans le centre Tagaï à Dumbéa sur Mer**

**Pôle santé BNP Paribas : Susana GOMAR au 25 84 08
Relais santé agence Médipole : Nicolas BRAHIM au 23 25 52**



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Plus d'info
www.bnpparibas.nc



LE SITE DU MÉDIPÔLE ET SES ACCÈS

Centre de soins de suite et de réadaptation

Logipôle

Services bancaires, commerces & bureaux

Savexpress

Accès Urgences

Boulevard Joseph Wamytan

LE CHT

Institut Pasteur

Arrêt des bus

Centre de radiothérapie

Parking Visiteurs

Entrée Visiteurs Patients

Mairie de Dumbéa

Service de l'état civil

LE CHT

CSSR

Logipôle

Boulevard Joseph Wamytan

BNCI

Immeuble le Santal
Tél. 25 69 90

BNP PARIBAS
Immeuble Tagaï
Tél. 23 25 55

Pont des Érudits

PAÏTA

Accès Médipôle en provenance de Nouméa

Voie express

Voie express

Route du Médipôle

Accès Médipôle en provenance de Païta

Pont de Koutio

NOUMÉA

Piscine de Koutio

RÉSERVES INSUFFISANTES
DONNEZ
VOTRE SANG.



**NOUS EN AVONS BESOIN
POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE !
N° VERT 05 51 00 00 OU 25 66 61**

CENTRE DE DON DU SANG

TOURS PACIFIQUE ARCADE - 1 bis, rue d'Austerlitz - Nouméa

De 7h15 à 14h00, du lundi au jeudi

De 7h15 à 12h00, les vendredis et veilles de jours fériés



La charte DU PATIENT HOSPITALISÉ

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au

soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**.

La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut **exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus**. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.



Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges ou devant les tribunaux.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



Les agences de la BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE, partenaires de la CASDEN, sont à votre disposition pour vous informer au mieux de vos intérêts.



Retrouvez la CASDEN sur nc.casden.fr

casden

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE - Société Anonyme au capital de 1 068 375 000 F - CFP - Siège social : 44 rue de l'Alma BP 62 98848 NOUMEA CEDEX - NOUVELLE-CALÉDONIE - RIDET RCS B 076232-001.
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT - Société Anonyme d'économie mixte au capital de 7 500 000 000 F - CFP - Siège social : 54, avenue de la Victoire BP KG 98849 NOUMEA - NOUVELLE-CALÉDONIE - RCS NOUMEA 568015479 - RIDET N° 0015479001 - BROCA & WERNICKE - Illustration : Killoffer.



A NEW PATH TO GROWTH

assystem

ASSYSTEM, RENDRE POSSIBLE LE PROGRÈS

10 ans de présence en Calédonie ont fait d'Assystem un partenaire de grands comptes locaux tels que :
Centre hospitalier territorial, cliniques, Directions provinciales de l'action sanitaire, Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques, Koniambo Nickel, Koutio Lots Techniques, Nickel Mining Company, Socadiam, Société Le Nickel, Sunset Investissements, Vale NC.

Concevoir et développer pour eux les produits et services de demain, assurer la réalisation et l'exploitation optimale de leurs investissements et de leurs projets : les équipes d'Assystem font la différence et créent la confiance.

Plus d'informations sur www.assystem.com et [@anewpath2growth](https://twitter.com/anewpath2growth)